



Projet de loi du Conseil d'Etat

Date de dépôt : 6 mai 2026

Projet de loi **approuvant les états financiers individuels de l'Hospice général (HG) pour l'année 2025**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu les articles 58, lettre h, et 60, lettre e, de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013;
vu l'article 33 de la loi sur l'organisation des institutions de droit public, du 22 septembre 2017;
vu l'article 20 du règlement sur l'établissement des états financiers, du 10 décembre 2014;
vu les états financiers de l'Hospice général (HG) pour l'année 2025;
vu la décision du conseil d'administration de l'Hospice général (HG) du 2 mars 2026,
décrète ce qui suit :

Article unique Etats financiers

¹ Les états financiers individuels de l'Hospice général (HG) comprennent :

- a) un bilan;
- b) un compte d'exploitation;
- c) un tableau des variations du capital;
- d) un tableau des flux de trésorerie;

- e) une annexe contenant un résumé des principes et méthodes comptables, des notes détaillant les différents postes du bilan et du compte d'exploitation, ainsi que les autres informations requises par le référentiel comptable.

² Les états financiers pour l'année 2025 sont approuvés.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le présent projet de loi vise à approuver sans réserve les états financiers individuels de l'Hospice général (HG) pour l'exercice 2025.

Le présent projet de loi est basé sur :

- les états financiers individuels 2025; et
- le rapport de l'organe de révision du 2 mars 2026.

Les états financiers de l'Hospice général (HG) pour l'exercice 2025 présentent les données financières suivantes :

Le total du bilan est de 1 569 millions de francs, en augmentation de 106,7 millions de francs par rapport à l'exercice précédent.

La valeur nette des immeubles de rapport et des terrains est en augmentation de 56 millions de francs; cette hausse est principalement liée à la réévaluation positive du parc immobilier pour 49,7 millions de francs. Le montant brut des immobilisations corporelles augmente de 33,3 millions de francs pour soutenir principalement les centres d'aide aux migrantes et migrants. Deux centres d'hébergement ont été mis en service courant 2025 : Cherpines (28,6 millions de francs) et Arve 2 (16,9 millions de francs), et le montant total de ces investissements s'élève à 45,4 millions de francs. L'acquisition des Tattes pour 3,3 millions de francs contribue également à l'augmentation des immobilisations corporelles.

Le montant total des débiteurs est de 72,5 millions de francs, principalement composé des forfaits du Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) du quatrième trimestre 2025 et des débiteurs de l'assurance-invalidité (AI). Les actifs transitoires s'élèvent à 56,5 millions de francs et concernent les reclassements des périodes d'aide, correspondant principalement aux prestations de janvier 2026 payées en décembre 2025. La hausse de ces postes reflète l'augmentation des dossiers financiers de l'action sociale et de l'aide aux migrantes et migrants (25 279 dossiers en 2025 contre 22 381 dossiers en 2024).

En parallèle, les passifs courants et non courants sont ajustés pour tenir compte des emprunts et provisions. Les dettes à long terme baissent de 19,9 millions de francs en raison, notamment, du passage à court terme des échéances des emprunts obligataires de l'institution (-30 millions de francs). Cette baisse est partiellement compensée par l'augmentation des emprunts hypothécaires (+10,7 millions de francs).

L'augmentation des dettes à court terme de 45,4 millions de francs est liée au passage à court terme des échéances des emprunts obligataires (+30 millions de francs), à un nouvel emprunt contracté pour 40 millions de francs avec l'Aéroport international de Genève (AIG) et à l'augmentation du solde de compte courant avec l'Etat de Genève (+54,6 millions de francs). Ces augmentations ont été partiellement compensées par le remboursement d'emprunts pour un montant de 86,5 millions de francs en 2025.

Le résultat net d'exploitation se monte à 6,5 millions de francs, en augmentation de 5,3 millions de francs, et se décompose ainsi :

– **Résultat prestations : 0 franc**

– (coût net = 638,7 millions de francs, couverts par la subvention de l'Etat).

L'Etat de Genève couvre la totalité des charges de prestations aux ayants droit. En augmentation de 68,6 millions de francs par rapport à 2024, les prestations nettes à charge du canton pour les usagers de l'HG s'élèvent à 638,7 millions de francs. Ces prestations ont été couvertes par deux subventions votées pour les programmes C01 et C05 pour un montant total de 604,3 millions de francs et par une subvention supplémentaire de 48,3 millions de francs. Un solde de 13,9 millions sera restitué à l'Etat. Les charges de prestations nettes sont en hausse pour les programmes C01 « Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale » et C05 « Actions en matière d'asile et de migration », en lien direct avec la hausse du nombre de dossiers : pour le programme C01, une hausse de 79,2 millions de francs pour 18 648 dossiers mensuels moyen (+2 479) et pour le programme C05, une baisse des prestations nettes de 10,5 millions de francs malgré un total de 11 120 bénéficiaires mensuels moyen. L'augmentation du nombre de bénéficiaires (+580, soit +5,5% par rapport à 2024) et du coût des prestations liés est en effet compensée par une baisse des prestations indirectes (-7,5 millions de francs) et par la hausse des subventions fédérales (SEM). Un plan d'économie a par ailleurs permis de maintenir stables les charges d'hébergement (repas, sécurité, infrastructure) (-0,1 million de francs).

– **Résultat de fonctionnement : +6,5 millions de francs**

– (total fonctionnement net = 116,3 millions de francs).

Les charges de fonctionnement de l'HG s'élèvent à 192,5 millions de francs, en hausse de 10,8 millions de francs par rapport à 2024. Cette hausse est directement en lien avec le nombre de dossiers suivis aussi bien à l'aide sociale qu'à l'aide aux migrantes et migrants et, conséquemment, par

l'augmentation du nombre de collaboratrices et collaborateurs affectés à leur prise en charge.

Les recettes propres de fonctionnement (69,4 millions de francs) sont en augmentation (3,9 millions de francs), essentiellement en lien avec la hausse des subventions fédérales (SEM). La subvention de fonctionnement a permis de couvrir la totalité des coûts. Il subsiste un solde net de fonctionnement bénéficiaire de **6,5 millions de francs**.

– Résultat de l'évaluation du parc immobilier : +49,7 millions de francs.

Selon les normes IPSAS, l'évaluation à la valeur de marché des actifs immobiliers de rendement a lieu chaque année et concerne l'ensemble des objets (immeubles et terrains). Elle induit un résultat dit « de réévaluation », exclusivement comptable et sans contrepartie de trésorerie.

Un solde net à restituer de **subventions de prestations** de 13,9 millions de francs figure au passif du bilan (subventions d'aide sociale (ASOC) à restituer 9,6 millions de francs; subventions d'aide aux migrantes et migrants (AMIG) à restituer 4,3 millions de francs).

En application de la directive transversale concernant le traitement des « bénéfiques et pertes des entités subventionnées », l'éventuel solde de la **subvention de fonctionnement** non dépensé impactera la réserve conjoncturelle à l'échéance du contrat.

Le total des **liquidités** s'établit à 0,8 million de francs à fin 2025, en hausse de 0,2 million de francs par rapport à 2024, principalement due aux différents flux de trésorerie.

Le total des **fonds propres** est de 906,6 millions de francs, en augmentation de 55,8 millions de francs par rapport à 2024. Cette progression s'explique par la combinaison de la réévaluation du parc immobilier (+49,7 millions de francs) et du résultat net d'exploitation (+6,5 millions de francs).

L'organe de révision recommande d'approuver sans réserve les comptes annuels.

–

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexe :

Rapport de l'organe de révision du 2 mars 2026 comprenant les états financiers individuels 2025



**Hospice général, institution
genevoise d'action sociale,
Genève**

Rapport de l'organe de révision
au Conseil d'Etat et au Conseil
d'administration sur l'audit des

comptes annuels 2025

**KPMG SA**

Esplanade de Pont-Rouge 6
Case postale 1571
1211 Genève 26

+41 58 249 25 15
kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision au Conseil d'Etat et au Conseil d'administration de l'Hospice général, institution genevoise d'action sociale, Genève**Rapport sur l'audit des comptes annuels****Opinion d'audit**

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Hospice général, institution genevoise d'action sociale, comprenant le bilan au 31 décembre 2025, le compte d'exploitation, le tableau de flux de trésorerie et le tableau de variation des capitaux propres pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes aux dispositions légales, ainsi qu'au règlement sur l'établissement des états financiers (REEF) arrêté par le Conseil d'Etat.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'institution, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession. Nous avons aussi satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et au règlement sur l'établissement des états financiers (REEF) arrêté par le Conseil d'Etat. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de l'institution à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de l'institution à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider l'institution ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.



**Hospice général, institution
genevoise d'action sociale, Genève**

Rapport de l'organe de révision
au Conseil d'Etat et au Conseil
d'administration sur l'audit des
comptes annuels

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'institution.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'institution à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener l'institution à cesser son exploitation.

Nous communiquons au Comité d'audit ainsi qu'au Conseil d'administration, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure du contrôle interne, relevée au cours de notre audit.



**Hospice général, institution
genevoise d'action sociale, Genève**

Rapport de l'organe de révision
au Conseil d'Etat et au Conseil
d'administration sur l'audit des
comptes annuels

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

KPMG SA

Elodie Elloy
Expert-réviseur agréée
Révisseuse responsable

Hamza Lachkar

Genève, le 2 mars 2026

Annexe :

- Comptes annuels constitués du bilan, du compte d'exploitation, du tableau de flux de trésorerie, du tableau de variation des capitaux propres et de l'annexe

A. Etats financiers

Bilan au 31 décembre 2025

En kCHF

ACTIF	Notes	31.12.2025	31.12.2024
Liquidités	A1-0	811	563
Débiteurs	A1-1	72 538	63 775
Actifs transitoires	A1-2	56 474	56 893
Total des actifs courants		129 823	121 232
Immobilisations financières	A1-3	19 639	17 373
Immobilisations incorporelles	A1-4	17 215	12 076
Immobilisations corporelles	A1-5	162 483	129 169
Immeubles et terrains	A1-6	1 219 671	1 163 643
Actifs affectés	A1-7	20 956	19 578
Total des actifs immobilisés		1 439 965	1 341 839
TOTAL DE L'ACTIF		1 569 788	1 463 071

PASSIF	Notes	31.12.2025	31.12.2024
Passifs courants	A1-8	218 156	172 764
Provisions courantes	A1-9	5 166	
Total des passifs courants		223 322	172 764
Dettes à long terme	A1-8	370 705	390 635
Provisions non courantes	A1-9	19 661	18 831
Subventions d'investissement	A1-10	12 909	8 852
Fonds et dons	A1-11	36 542	21 195
Total des passifs non-courants		439 817	439 513
Total des fonds étrangers		663 139	612 277
Capital historique		103 117	103 117
Réserve conjoncturelle Hg		11 077	11 077
Réserve de réévaluation immobilier		730 179	696 690
Résultat non affecté sur mandat de prestations en cours		5 885	4 688
Résultat de l'exercice		56 257	34 686
Réserve HLM		135	536
Total des fonds propres		906 649	850 794
TOTAL DU PASSIF		1 569 788	1 463 071

Compte d'exploitation

Pour l'exercice au 31 décembre 2025 - Prestations et fonctionnement

Compte de résultat En kCHF	Notes	Comptes au 31.12.2025	Comptes au 31.12.2024
Subventions et contributions publiques	A2-1	799 674	714 494
Subventions - Canton de Genève		768 348	687 551
Subventions - Confédération (SEM) - Fonctionnement		29 713	25 158
Autres subventions		0	257
Utilisation des subventions d'investissement		1 613	1 528
Produits d'exploitation		152 357	144 814
Subventions publiques	A2-1	130 757	122 315
Remboursements de tiers	A2-1	16 012	16 713
Produits des pensions (établissements)	A2-3	600	606
Utilisation des dons et fonds affectés	A2-3	224	304
Autres produits d'exploitation	A2-3	4 766	4 876
Produits immobiliers, nets	A2-2	32 495	32 751
Total des revenus d'exploitation		984 527	892 059
Prestations d'aide accordées	A2-1	771 213	699 037
Prestations action sociale		518 423	439 590
Prestations asile		252 789	259 447
Charges de fonctionnement	A2-3	206 769	191 769
Charges de personnel		176 216	161 819
Charges d'exploitation		12 467	16 033
Charges liées aux établissements		328	308
Charges - Fonds et dons affectés		224	304
Amortissements	A2-4	17 534	13 305
Total des charges d'exploitation		977 982	890 806
RESULTAT D'EXPLOITATION		6 545	1 253
Résultat financier	A2-5	-32	-56
RESULTAT NET D'EXPLOITATION		6 512	1 197
RESULTAT DE REEVALUATION IMMOBILIER	A1-6	49 744	33 489
RESULTAT NET HOSPICE GENERAL		56 257	34 686

Tableau de flux de trésorerie

Pour l'exercice au 31.12.2025

	31.12.2025 kCHF	31.12.2024 kCHF
Activités opérationnelles		
Résultat de l'exercice avant répartition	6 512	1 197
Résultat financier	6 801	6 527
Amortissements	17 534	13 305
Variation des provisions	5 996	13 054
Variation des provisions et ajustements sur débiteurs	5 730	4 360
Autofinancement	42 573	38 444
(Augmentation) / Diminution des créances et débiteurs	(13 357)	(1 349)
(Augmentation) / Diminution des actifs affectés	(1 378)	(852)
(Augmentation) / Diminution des actifs transitoires	420	(6 332)
Augmentation / (Diminution) des comptes créanciers	68 700	(7 940)
Augmentation / (Diminution) des passifs transitoires	(2 428)	(2 476)
Flux de trésorerie résultant des activités d'exploitation	94 531	19 495
Activités d'investissement		
Investissements immobilisations corporelles	(36 190)	(42 395)
Investissements immobiliers	(6 283)	(15 399)
Investissements immobilisations incorporelles	(6 429)	(5 826)
(Augmentation)/Diminution immobilisations financières	(3 404)	(4 871)
Augmentation/(Diminution) de la réserve HLM	(401)	(9)
Flux de trésorerie résultant d'opérations d'investissement	(52 707)	(68 500)
Cash flow libre	41 824	(49 005)
Activités de financement		
Augmentation / (Diminution) des fonds affectés	1 378	852
Augmentation/(Diminution) subvention d'investissement	4 057	2 543
Augmentation / (Diminution) dettes à court terme	(20 880)	(19 845)
Augmentation / (Diminution) dettes à long terme	(19 929)	71 607
Encaissements / (Utilisation) nets résultats de donations	599	35
Intérêts hypothécaires	(6 769)	(6 471)
Autres résultats financiers	(32)	(56)
Flux de trésorerie résultant des activités de financement	(41 576)	48 664
VARIATION NETTE DES LIQUIDITES	248	(342)

Caisse	5	17
Poste	365	341
Banque	441	205
Total	811	563

Détail des liquidités	
au 31.12.2025 kCHF	au 01.01.2025 kCHF
5	17
365	341
441	205
811	563

VARIATION NETTE DES LIQUIDITES

248

Variation des capitaux propres

Pour l'exercice au 31.12.2025

	Capital historique	Réserve conjoncturelle HG	Réserve de réévaluation immobilière	Ecart d'évaluation annuel	Total fortune propre	Subvention fonctionnement non dépensée	Résultat après répartition	Réserve HLM	Total des fonds propres en kCHF
Etat au 31 décembre 2023	103 117	11 077	696 689	0	810 883	4 688		545	816 115
Ajustement de début d'exercice									
Variation de la réserve HLM								(9)	(9)
Part du résultat de l'exercice à charge Hg (yc rééval. Immobilier)			33 489	0	33 489	1 197			34 686
Etat au 31 décembre 2024	103 117	11 077	730 178	0	844 372	5 885		536	850 793
Ajustement de début d'exercice									
Variation de la réserve HLM								(401)	(401)
Part du résultat de l'exercice à charge Hg (yc rééval. Immobilier)			49 744	0	49 744	6 512			56 257
Etat au 31 décembre 2025	103 117	11 077	779 923	0	894 116	12 398		135	906 649

Le montant cumulé de la subvention de fonctionnement non dépensé s'élève à MCHF 12.4 au 31 décembre 2025. Ce montant sera réparti entre l'Etat et l'Hospice général à la fin du contrat de prestation selon la répartition prévue dans le contrat de prestations 2023-2026.

En application de la directive transversale fixant le traitement des « bénéfiques et pertes des entités subventionnées », ainsi que du mandat de prestations 2023-2026, la réserve conjoncturelle sera impactée des résultats à l'échéance du contrat.

Annexes aux états financiers

Pour l'exercice au 31.12.2025

A0 – Informations générales

A0-1 – Activités de l'Hospice général et cadre légal

Institution genevoise d'action sociale, l'Hospice général est un établissement autonome de droit public, doté de la personnalité juridique, régi notamment par :

- La Constitution de la République et canton de Genève du 14 octobre 2012 (RSG A 2 00), art. 80 A, articles 214 et 215
- La Loi sur l'Hospice général du 17 mars 2006 et le Règlement de l'Hospice général adopté par le conseil d'administration le 8 novembre 2021 et approuvé par le Conseil d'Etat le 12 janvier 2022.
- la loi sur l'organisation des institutions de droit public, du 22 septembre 2017 (A 2 24) et le règlement sur l'organisation des institutions de droit public, du 16 mai 2018 (A 2 24.01) ;
- La Loi sur l'aide sociale et la lutte contre la précarité (LASLP) du 23 juin 2023 entrée en vigueur le 1er janvier 2025 et son règlement d'exécution
- La Loi d'application de la loi fédérale sur l'asile du 18 décembre 1987 (RSG F 2 15), dernière modification au 1er janvier 2025

L'établissement a son siège à Genève, Cours de Rive 12, 1204 Genève.

En tant qu'établissement de droit public subventionné, l'Hospice général est sous la tutelle du Département de la Cohésion Sociale (DCS).

L'Hospice général assure un éventail d'activités variées et polyvalentes ; ses trois missions principales sont :

- l'aide sociale,
- l'aide aux migrants,
- la lutte contre l'isolement.

Les états financiers de l'Hospice général au 31.12.2025 ont été approuvés par le Conseil d'administration le 02.03.2026.

Un contrat de prestations 2023-2026 entre l'Etat de Genève et l'Hospice général définit les prestations et les objectifs à atteindre par l'institution ainsi que le plan financier et la contribution de l'Etat en termes de fonctionnement. Pour chacune de ces prestations, le mandat définit aussi des indicateurs de mesure d'atteinte des objectifs. L'institution fournit ces indicateurs ainsi qu'un ensemble d'autres indicateurs de gestion dans son tableau de bord annuel.

A0-2 – Principes régissant l'établissement des comptes annuels

1. Normes comptables

Dans le cadre de la LGAF, l'Hospice général établit ses comptes conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public (International Public Sector Accounting Standards - IPSAS), élaborées par l'International Public Sector Accounting Standards Board (IPSASB) et qui sont fondées sur les normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards) édictées par l'IASB (International Accounting Standards Board) et au règlement sur l'établissement des états financiers de la République et du Canton de Genève (REEF) qui précise notamment les normes applicables ainsi que les dérogations aux normes.

Normes applicables : IPSAS 1 à 5, 9 à 14, 16 à 24, 26 à 42 et 44 à 46.

Normes non applicables par anticipation : les améliorations publiées postérieurement à l'entrée en vigueur du présent règlement ne sont pas applicables par anticipation.

Dérogations aux normes IPSAS pour l'établissement des états financiers : les engagements de prévoyance relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi ne sont pas comptabilisés selon la norme IPSAS 39, selon REEF art. 7.

2. Juste valeur

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou un passif éteint entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale. La juste valeur est déterminée par référence aux prix cotés sur un marché actif.

Lorsque leur juste valeur ne peut être déterminée de façon fiable (absence de marché actif, inadéquation des techniques d'évaluation de la juste valeur par l'analyse des flux de trésorerie actualisés, ou par la référence à la juste valeur actuelle d'un autre instrument identique en substance), les instruments de capitaux propres (participations) sont évalués au coût.

3. Présentation des états financiers

Les montants figurant dans les tableaux des états financiers et des annexes sont arrondis au millier de francs. En conséquence, des écarts mineurs peuvent apparaître entre les totaux et la somme des montants affichés, sans impact sur les soldes présentés ni sur l'image fidèle des états financiers.

La présentation de certains éléments des états financiers a été modifiée par rapport à l'année précédente. Par conséquent, les chiffres comparatifs de l'année précédente ont été modifiés simultanément sans impact sur le résultat.

A0-3 – Système de contrôle interne (SCI)

Le cadre général du système de contrôle interne (SCI) de l'Hospice général a pour base de référence le modèle COSO (Committee of Sponsoring Organizations). Il a été donné par le conseil d'administration (CA) dans un document qui décrit les principes et le cadre légal dans lequel se déploie le contrôle interne (« *Principes du contrôle interne* » - entrée en vigueur en 2009 et dernière mise à jour en 2017).

Les objectifs du Système de Contrôle Interne à l'Hospice général : Le contrôle interne apporte un soutien pour atteindre les objectifs de la politique institutionnelle par une gestion des activités efficace et efficiente, la conformité aux lois et directives, la protection du patrimoine de l'Hospice général, la prévention, mitigation et détection des erreurs et irrégularités, la garantie de la fiabilité et intégralité de la comptabilité et des rapports financiers.

Les composantes du système de contrôle interne de l'Hospice général : Ces composantes ont été validées par le CA et sont décrites de manière détaillée dans le document « *Descriptif du SCI et environnement de contrôle* » (Entrée en vigueur en 2009 et dernière mise à jour en 2017).

- Environnement de contrôle : il comprend le cadre fonctionnel de l'institution et ses principes.
- Gestion des risques : la cartographie des risques institutionnels majeurs ainsi que les matrices de risques détaillées par processus sont revues chaque année par les responsables de processus. La matrice des risques institutionnels majeurs est validée par le Conseil d'administration en fin d'exercice.
- Activités de contrôle : elles comprennent les procédures opérationnelles formalisées, le contrôle et suivi budgétaire, le suivi des indicateurs et l'ensemble des unités et services qui effectuent des activités de contrôle. Des testings spécifiques sont réalisés par la gestion des risques.
- L'information et communication : englobe tous les outils de reporting (flash, rapports financiers, indicateurs de mandat, bilan social, rapport d'activité) vers les parties prenantes internes ou externes.
- Les opérations de suivi en continu du SCI sont placées sous la surveillance de la gestion des risques. Les plans d'actions découlant des observations et recommandations, sont suivis par la gestion des risques.

A1 – Notes du bilan

A1-0 – Liquidités

Les liquidités se répartissent entre une caisse principale, des comptes postaux et des comptes bancaires. Le compte principal est soumis à un cash pooling automatique avec les comptes de l'Etat et ce, dans le cadre de la convention tripartite « argent » signée entre l'Hg, le DCS et le DF.

En kCHF	31.12.2025	31.12.2024
Caisse	5	17
Poste	365	341
Banque	441	205
Total des liquidités	811	563

A1-1 – Débiteurs

Les prêts et créances sont des actifs financiers assortis de paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont initialement enregistrés à la juste valeur. Les postes débiteurs à l'actif du bilan entrent dans cette catégorie et sont présentés nets de l'ajustement de valeur effectué.

En KCHF	Débiteurs fonctionnement	Débiteurs publics - Prestations	Débiteurs usagers court terme	Débiteurs AI- SPC	Total
Solde au 01.01.2024	11 881	30 220	6 076	50 358	98 536
Variation	380	644	-340	665	1 349
Créances brutes au 31.12.2024	12 262	30 864	5 736	51 024	99 885
Solde au 01.01.2025	12 262	30 864	5 736	51 024	99 885
Variation	977	2 739	148	9 493	13 357
Créances brutes au 31.12.2025	13 238	33 603	5 884	60 517	113 242
Ajustement de valeur débiteurs					
Ajustement à l'ouverture 01.01.2024	163	0	4 624	30 349	35 135
Utilisation de provision 2024	0		-582	-15 773	-16 355
Dissolution (-) / Constitution (+) de provision	457		604	16 269	17 330
Ajustement à la clôture 31.12.2024	620	0	4 645	30 845	36 110
Utilisation de provision 2025	0		-463	-13 227	-13 690
Dissolution (-) / Constitution (+) de provision	-222		589	17 917	18 283
Ajustement à la clôture 31.12.2025	398	0	4 771	35 535	40 704
Créances nettes 2024	11 642	30 864	1 091	20 178	63 775
Créances nettes 2025	12 840	33 603	1 113	24 982	72 538

Les débiteurs fonctionnement sont constitués principalement du Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) pour la part relative au fonctionnement, du canton de Genève pour les crédits en cours et des débiteurs immobiliers.

Les débiteurs publics prestations sont constitués des forfaits du 4^{ème} trimestre du SEM, pour les prestations aux usagers. Cette position est en hausse par rapport à 2024, en lien direct avec la hausse du nombre de dossiers.

Les débiteurs usagers court terme sont constitués des créances des débiteurs AMIG relatives à la facturation des prestations d'hébergement, santé ou assistance.

Les débiteurs AI/SPC correspondent au montant net des créances enregistrées envers l'assurance invalidité (AI) et le service des prestations complémentaires (SPC) pour les prestations d'assistance versées aux usagers en attente de décision de prise en charge AI/SPC. Nous constatons en 2025, une forte augmentation de MCHF 9.5 de créances brutes ; (2931 dossiers en attente de décision au 31.12.2025 vs 2542 dossiers au 31.12.2024). Le montant de la provision est de 60%.

A1-2 – Actifs transitoires

En kCHF	31.12.2025	31.12.2024	Ecart	Ecart 2024-2025
Produits à recevoir prestations	10 029	12 575	n.d.	-2 545
Produits à recevoir exploitation	438	191	129.1%	247
Produits à recevoir	10 467	12 767	-18.0%	-2 300
Prestations payées d'avance prestations	43 917	41 661	5.4%	2 257
Charges payées d'avance exploitation	2 089	2 466	-15.3%	-377
Charges payées d'avance	46 007	44 127	4.3%	1 879
Total actifs transitoires	56 474	56 894	-0.7%	-420

Ce poste est composé principalement des prestations payées d'avance (action sociale et asile) qui font l'objet d'un reclassement en fonction des périodes d'aide. Ces montants sont en progression et en lien direct avec la hausse du volume mensuel moyen des dossiers (25'279 dossiers en 2025 vs 22'381 dossiers en 2024).

A1-3 – Immobilisations financières

En KCHF	Créances ASOC long terme	Autres débiteurs contentieux	Autres immo.financières	Total
Solde au 01.01.2024	50 835	9	680	51 524
Variation	4 880	-1	-8	4 871
Créances brutes au 31.12.2024	55 714	9	672	56 394
Solde au 01.01.2025	55 714	9	672	56 394
Variation	3 810	-2	-404	3 404
Créances brutes au 31.12.2025	59 524	7	267	59 796
Ajustement de valeur débiteurs				
Ajustement à l'ouverture au 01.01.2024	35 637	0	0	35 637
Utilisation de provision 2024	-5 136	0	0	-5 136
Dissolution (-) / Constitution (+) de provision	8 521	0	0	8 521
Ajustement à la clôture 31.12.2024	39 022	0	0	39 022
Utilisation de provision 2025	-5 424	0	0	-5 424
Dissolution (-) / Constitution (+) de provision	6 561	0	0	6 561
Ajustement à la clôture 31.12.2025	40 159	0	0	40 159
Créances nettes 2024	16 692	9	672	17 373
Créances nettes 2025	19 365	7	267	19 639

Cette position comporte principalement les **créances de l'action sociale long terme** (prestations à rembourser par les bénéficiaires, que les dossiers soient actifs ou non) et pour lesquelles les remboursements s'échelonnent sur de très longues durées à la mesure de la capacité de remboursement :

- **Dossiers actifs** (MCHF 35.2) : les remboursements pour les dossiers encore suivis par le terrain se font par retenue effectuée par les assistants sociaux sur les montants versés mensuellement.
- **Dossiers inactifs** (MCHF 24.3) : dossiers gérés par le service contentieux.

Le montant brut est diminué d'un ajustement de valeur (provision) calculé en tenant compte de la nature des dossiers et des constats statistiques de remboursements.

- Dossiers actifs : provision calculée à 45%.
- Dossiers contentieux : provision à 100%.

Les **autres immobilisations financières** consistent en des garanties bancaires de loyers pour des appartements loués par des bénéficiaires de l'action sociale et les réserves de copropriété de biens propriété de l'Hg.

A1-4 - Immobilisations incorporelles

En CHF

	Licences	Développements informatiques terminés	Applications informatiques	Développements informatiques	Total
Valeur brute au 01.01.2024	8 949 870	456 829	4 729 866	4 768 525	18 905 090
Investissements	478 412		1 020 379	4 326 750	5 825 541
Cessions/Mise en œuvre/Transfert	-526 703				-526 703
Valeur brute au 31.12.2024	8 901 579	456 829	5 750 245	9 095 275	24 203 928
Amortissements cumulés au 01.01.2023	-7 838 826	-456 829	-3 148 771	0	-11 444 427
Amortissements	-638 763		-571 384		-1 210 148
Cessions/Reclassements	526 703				526 703
Amortissements cumulés au 31.12.2024	-7 950 886	-456 829	-3 720 156	0	-12 127 873
Valeur nette comptable au 31.12.2024	950 693	0	2 030 089	9 095 275	12 076 056
Valeur brute au 01.01.2025	8 901 579	456 829	5 750 245	9 095 275	24 203 928
Investissements	663 030		242 134	5 522 604	6 427 768
Cessions/Mise en œuvre/Transfert	-882 413		0		-882 413
Valeur brute au 31.12.2025	8 682 196	456 829	5 992 379	14 617 879	29 749 283
Amortissements cumulés au 01.01.2024	-7 950 886	-456 829	-3 720 156	0	-12 127 873
Amortissements	-653 994		-633 672		-1 287 667
Cessions/Reclassements	881 580				881 580
Amortissements cumulés au 31.12.2025	-7 723 300	-456 829	-4 353 828	0	-12 533 960
Valeur nette comptable au 31.12.2025	958 896	0	1 638 551	14 617 879	17 215 324

Ce poste comptabilise les licences, les développements informatiques et les applications financés à hauteur de MCHF 5.7 par les subventions d'investissement consécutives (crédit de programme et crédit d'investissement - voir A1-10). Les principaux développements activés en 2025 sont en lien avec les programmes Mobitech (outil cœur métier) et Transnum (transformation des finances).

Les taux et catégories d'amortissement prévoient, suivant la méthode linéaire, les taux annuels et les durées d'amortissements suivants :

<u>Nature</u>	<u>Taux</u>	<u>Durée</u>
Informatique (matériel)	20%	5 ans
Applications informatiques	20%	5 ans
Informatique (logiciel et progiciel)	33%	3 ans

A1-5 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont des actifs qui sont propriété de l'Hospice général, soit pour être utilisés dans la production ou la fourniture de biens ou de services, soit pour être mis à la disposition de tiers, soit à des fins administratives et dont on s'attend à ce qu'ils soient utilisés sur plus d'un exercice. Les immobilisations corporelles sont évaluées à la valeur historique des biens.

Les immeubles d'exploitation sont des bâtiments propriété de l'Hg et utilisés pour ses propres besoins (sites administratifs et centres d'hébergements).

A l'exception des investissements en lien avec l'acquisition de matériel informatique, l'ensemble des investissements corporels est financé par l'Hg.

En CHF

	Matériel et machines	Matériel informatique (hardware)	Mobilier	Véhicules	Installations	Immeubles d'exploitation	Total
Valeur brute au 01.01.2024	844 370	7 537 506	3 155 596	359 302	21 236 079	128 106 551	161 319 492
Investissements	113 851	735 257	1 012 360	1 012 360	4 479 803	36 216 935	42 558 206
Gestions/Mise en œuvre/Transfert	-11 162	-366 534	-13 852	-9 041	-52 187	0	-452 776
Valeur brute au 31.12.2024	947 066	7 906 309	4 154 104	350 261	25 663 694	164 403 486	203 424 922
Amortissements cumulés au 01.01.2024	-671 422	-4 850 143	-1 729 768	-288 115	-6 984 196	-47 927 394	-62 451 037
Amortissements	-55 649	-938 135	-329 240	-15 554	-5 633 461	-5 122 592	-12 094 631
Gestions/Reclassements	11 162	366 534	11 975	0	-99 727	0	289 944
Amortissements cumulés au 31.12.2024	-715 910	-5 421 744	-2 047 033	-303 669	-12 717 384	-53 049 987	-74 255 724
Valeur nette comptable au 31.12.2024	231 157	2 484 565	2 107 070	46 592	12 946 311	111 353 499	129 169 193
Valeur brute au 01.01.2025	947 066	7 906 309	4 154 104	350 261	25 663 694	164 403 486	203 424 922
Investissements	20 388	1 275 239	1 378 683	88 715	2 338 622	31 113 032	36 214 679
Transfert avec conditions	0	0	0	0	0	13 370 000	13 370 000
Gestions/Mise en œuvre/Transfert	0	-1 530 830	-52 874	-163 604	-54 233	0	-1 801 541
Valeur brute au 31.12.2025	967 454	7 650 718	5 479 913	275 372	27 948 084	208 886 517	251 208 060
Amortissements cumulés au 01.01.2025	-715 910	-5 421 744	-2 047 033	-303 669	-12 717 384	-53 049 987	-74 255 724
Amortissements	-68 422	-1 011 444	-512 409	-105 350	-3 947 786	-10 600 547	-16 245 958
Gestions/Reclassements	0	1 530 830	28 060	163 604	54 233	0	1 776 727
Amortissements cumulés au 31.12.2025	-784 332	-4 902 258	-2 531 302	-245 415	-16 610 937	-63 650 534	-80 724 955
Valeur nette comptable au 31.12.2025	183 123	2 748 360	2 948 530	29 957	11 337 147	145 235 983	162 483 077

- **Matériel informatique** : cette position augmente des investissements financés ou non par la subvention ad hoc (voir note A1-4)

- **Installations** : travaux de transformations et d'aménagements de nouveaux lieux d'accueil (Cas Onex, travaux Casa)

- **Immeubles d'exploitation** : des travaux ont été engagés pour les centres AMIG ; essentiellement Arve 2 et Cherpines.

Une fondation a transféré la propriété de l'immeuble « Berges du Rhône » à l'Hospice général pour une durée de 10 ans (correspondant à la durée du droit de superficie). Cet immeuble est donc comptabilisé dans les immeubles d'exploitation. Un engagement pour un montant correspondant est enregistré au passif dans les fonds et dons (note A1-11) en raison de la condition de restitution du bâtiment à la fondation au terme de la durée du droit de superficie.

Les positions installations et immeubles d'exploitation intègrent les travaux en cours.

Amortissements :

Nature	Taux	Durée
Camions, véhicules spéciaux	10%	10 ans
Mobilier	12.5%	8 ans
Machines et matériel	20%	5 ans
Installations*	5%	20 ans
Véhicules	20%	5 ans
Modules d'habitation provisoires	5%	20 ans

*Les installations sont amorties au maximum selon la durée du bail.

L'amortissement des immeubles d'exploitation est réparti selon une ventilation, par composants, de la valeur d'origine d'une immobilisation.

Quatre composants ont été définis (non compris le terrain dont la durée d'utilité est illimitée) :

Composant	Taux	Durée
Gros Œuvre	1.25%	70 ans
Façades/fenêtres/menuiseries extérieures	3.33%	30 ans
Toiture	3.3%	30 ans
Installation	4%	25 ans

Changement des Durées d'Amortissement des Immeubles- Exercice 2025

Au cours de l'exercice 2025, l'Hospice général a procédé à une révision des durées d'amortissement appliquées à certains de ses biens immobiliers. Cette révision s'inscrit dans le cadre de l'harmonisation des pratiques comptables de l'Hospice général avec celles de l'État de Genève.

La révision a fait suite à une analyse comparative des durées d'amortissement utilisées dans les comptes de l'Hospice général et celles appliquées par l'État de Genève. L'analyse a révélé qu'il n'existait pas de différences substantielles justifiant l'application de durées d'amortissement distinctes entre les deux entités.

À compter du 1er janvier 2025, l'Hospice général a donc aligné les durées d'amortissement de ses biens immobiliers avec celles de l'État de Genève. Ce changement impacte uniquement 4 immeubles (Chapelle 22, Nouvelle Roseraie, Praille 41, Cours de rive) présentés dans les immeubles d'exploitation.

Impact sur les charges d'Amortissement

Le changement des durées d'amortissement a entraîné une réduction des charges d'amortissement pour ces quatre actifs spécifiques pour l'exercice 2025. Ainsi, la charge d'amortissement annuelle pour ces quatre immeubles s'élève désormais à 434 476 CHF, soit une réduction de 98 959 CHF par rapport à l'amortissement qui aurait été constaté si les durées initiales avaient été maintenues, soit 533 436 CHF.

La révision des durées d'amortissement des immeubles ne modifie pas la valeur nette comptable de ces actifs, mais entraîne une réduction significative des charges d'amortissement pour l'exercice 2025. Ce changement vise à améliorer la transparence financière et à garantir une gestion plus uniforme et cohérente des biens immobiliers dans le cadre de l'harmonisation des pratiques comptables avec l'État de Genève.

A1-6 – Immeubles et terrains

Evaluation globale du parc de rapport : MCHF 1,22

Réévaluation annuelle du parc : MCHF 49.7

La Constitution de la République et canton de Genève (§98 « aliénation d'immeubles), restreint l'Hospice général par rapport à la vente de ses immeubles.

☞ Information de la juste valeur des actifs immobiliers de placement :

Les immeubles de placement sont réévalués à leur juste valeur depuis 2010.

L'institution procède chaque année à l'évaluation de son parc immobilier de rapport à la juste valeur (selon la méthode DCF - Discounted Cash Flow) et fait appel à un expert indépendant pour évaluer les actifs. Pour les actifs dont la valeur a évolué notablement, notamment les immeubles ayant fait l'objet de travaux à fort impact sur les loyers, l'expert fournit également la valeur intrinsèque* des bâtiments.

La réévaluation annuelle est impactée par l'application par notre expert immobilier du taux hors risque, dit « immorating », lié au marché immobilier local et par les actions de valorisation (travaux à plus-value, évolution des revenus locatifs, etc...).

Néanmoins, certains immeubles destinés à l'hébergement de jeunes en difficulté sont évalués à la valeur intrinsèque (Ecoreuils, Le Pont, Pierre-Grise, Savigny, Gomarín) et ne sont pas réévalués chaque année. L'exploitation de ces bâtiments ayant été transférée à la FOJ, les biens sont loués à des prix préférentiels, raison pour laquelle l'utilisation de la méthode DCF ne se justifie pas pour ces actifs.

L'ensemble du parc est évalué chaque année. **La valeur des immeubles de placement et des terrains augmente de MCHF 56, dont :**

- **+MCHF 6.3** (Travaux en cours essentiellement immeubles Carl-Vogt, Maraichers 2-6 et Berne 22)
- **+MCHF 49.7 d'écart d'évaluation annuel**

En CHF	Immeubles de rapport	Droits de superficie	Total
Valeur au 01.01.2024	1 046 791 083	67 964 300	1 114 755 383
Investissements	15 398 547		15 398 547
Réévaluations	33 489 157		33 489 157
Valeur nette comptable au 31.12.2024	1 095 678 787	67 964 300	1 163 643 087
Valeur au 01.01.2025	1 095 678 787	67 964 300	1 163 643 087
Investissements	6 283 388		6 283 388
Réévaluations	49 744 490		49 744 490
Valeur nette comptable au 31.12.2025	1 151 706 665	67 964 300	1 219 670 965

*La valeur intrinsèque correspond au coût de construction (diminué d'un indice de vétusté) et du prix du terrain.

Le parc de rapport est constitué ainsi :

Immeubles de rapport (en CHF)	Valeur 31.12.2023	Activations 2024	Valeur avant réévaluation	Réévaluation annuelle 2024	Valeur 31.12.2024	Activations 2025	Valeur avant réévaluation	Réévaluation annuelle 2025	Valeur 31.12.2025
ALPES 20	12 500 000	-	12 500 000	140 000	12 640 000	-	12 640 000	150 000	12 790 000
AMAT 28	19 930 000	33 489	19 963 489	386 511	20 350 000	-	20 350 000	190 000	20 540 000
ASTERS 4	10 660 000	-	10 660 000	660 000	11 320 000	-	11 320 000	430 000	11 750 000
13 910 000	-	-	13 910 000	650 000	14 560 000	-	14 560 000	420 000	14 980 000
BEAUX CHAMPS 7 - GOMARIN	8 660 000	-64 002	8 595 998	64 002	8 660 000	-	8 660 000	-	8 660 000
BERGUENS 25	18 460 000	23 259	18 483 259	456 741	18 940 000	-	18 940 000	1 110 000	20 050 000
BERNE 22	3 320 000	63 310	3 383 310	626 690	4 010 000	-	4 010 000	3 320 000	7 330 000
BOURG DE FOUR 8 / FAREL 8-10	21 440 000	4 515	21 444 515	665 485	22 110 000	159 852	22 269 852	1 830 148	24 100 000
CAVOUR 13	6 470 000	10 260	6 480 260	129 740	6 610 000	-	6 610 000	214 465	6 824 465
CHALET LA PERRETTE	470 000	-	470 000	0	470 000	-	470 000	10 000	480 000
CHAMPEL 4	13 040 000	116 439	13 156 438	273 561	13 430 000	-	13 430 000	90 000	13 520 000
CHAMPEL 73	18 390 000	239 909	18 629 909	960 091	19 590 000	34 649	19 624 649	1 785 351	21 410 000
CHAPONNIERE 14	9 630 000	32 084	9 662 085	477 916	9 140 000	150 579	9 290 580	239 421	9 530 000
CLAIR-MATH 10-14	12 590 000	-	12 590 000	720 000	13 310 000	-	13 310 000	440 000	13 750 000
CLOCHETTES 12	16 740 000	423 172	17 163 172	636 828	17 800 000	-	17 800 000	2 480 000	20 280 000
CLUSE 4	8 750 000	68 872	8 818 872	351 128	9 170 000	97 608	9 267 608	302 393	9 570 000
CONSEIL-GENERAL 12	10 210 000	79 579	10 289 579	90 421	10 380 000	157 075	10 537 075	262 925	10 800 000
CORNAVIN 2	33 220 000	-	33 220 000	50 000	33 270 000	-	33 270 000	1 280 800	34 550 800
DIME 1-11 / 2-6	25 440 000	191 753	25 631 753	918 247	26 550 000	2 026	26 552 026	1 589 974	28 140 000
DUMAS 23-23A	41 360 000	78 861	41 438 861	2 121 139	43 560 000	281 876	43 841 876	3 538 124	47 380 000
CHALET FLORIMONT / GRYON	3 020 000	-	3 020 000	20 000	3 040 000	-	3 040 000	110 000	3 150 000
FORT-BARRIEU 29-31	5 780 000	-	5 780 000	40 000	5 820 000	-	5 820 000	40 000	5 860 000
GEORGES-FAYON 41	11 390 000	-	11 390 000	580 000	11 970 000	-	11 970 000	590 000	12 560 000
GLACIS-DE-RIVE 5	22 630 000	652 660	23 282 660	867 340	24 150 000	8 267	24 158 266	1 081 733	25 240 000
HELVETIQUE 24	193 361	12 423 361	13 616 722	336 639	12 760 000	45 852	12 805 852	1 194 148	14 000 000
LEON-GAUD 11	1 933	13 021 932	15 000 000	900 067	13 930 000	176 923	14 106 923	703 077	14 810 000
MAISONNEUVES 5	4 660 000	184 311	4 844 311	-4 311	4 840 000	26 880	4 866 880	183 120	5 050 000
MARAICHERS 2-4-6	54 260 000	3 783 066	58 043 066	-1 493 066	56 550 000	-	56 550 000	2 970 000	59 520 000
MARAICHERS 10-10BIS	16 490 000	284 064	16 774 064	75 936	16 850 000	-	16 850 000	16 940 000	33 790 000
MARAICHERS 13 / 17	29 780 000	203 127	29 983 127	246 873	30 230 000	-	30 230 000	30 000	30 260 000
MARC-CHARROT 22	1 050 000	19 413	1 069 413	40 588	1 110 000	11 540	1 121 540	48 460	1 170 000
MIREMONT 3	9 880 000	37 404	9 917 404	242 596	9 360 000	-	9 360 000	20 000	9 380 000
MOLLEBEAU 35-37	35 600 000	126 507	35 726 507	1 413 493	37 140 000	23 190	37 163 190	2 196 810	39 360 000
MONT-BLANC 24	20 080 000	-	20 080 000	1 490 000	21 570 000	139 911	21 709 911	860 089	22 570 000
NOUVELLE ROSEAU VILLA GARDIEN	380 000	-	380 000	380 000	-	-	380 000	10 000	390 000
PEUPLIERS 24BIS	4 720 000	-	4 720 000	260 000	4 980 000	-	4 980 000	370 000	5 350 000
POLLIZI	25 550 000	-	25 550 000	100 000	25 650 000	-	25 650 000	160 000	25 810 000
RHONE 29	77 170 000	-	77 170 000	1 870 000	79 040 000	-	79 040 000	3 450 000	82 490 000
RICHARD-WAGNER 5	15 840 000	282 165	16 122 165	567 835	16 690 000	92 160	16 782 160	977 840	17 760 000
SAINT-VICTOR 2	9 820 000	-	9 820 000	400 000	8 820 000	-	8 820 000	370 000	9 190 000
SAINT-CLOTILDE 17-19	22 940 000	1 387 175	23 727 175	6 372 825	30 100 000	22 800	30 122 800	397 200	30 520 000
SAINTE-CLOTILDE 21	8 830 000	92 312	8 922 312	187 688	9 110 000	-	9 110 000	420 000	9 530 000
SENEBIER 12	7 990 000	-	7 990 000	290 000	8 280 000	-	8 280 000	400 000	8 680 000
SERVETTE 96	14 910 000	57 624	14 967 625	432 376	15 400 000	57 264	15 457 265	552 736	16 010 000
VERDAINE 9-15 / VALLEE 2	65 410 000	336 276	65 746 275	2 373 724	68 120 000	380 619	68 500 618	4 519 381	73 020 000
VESSY CRECHIE	10 760 000	99 744	10 859 744	40 256	10 900 000	-	10 900 000	80 000	10 980 000
VESSY MAISON DE GARDIEN	960 000	-	960 000	50 000	1 010 000	-	1 010 000	40 000	1 050 000
VILLAGE-SUISSE 19-23	41 900 000	64 624	41 964 624	1 015 376	42 980 000	57 369	43 037 369	3 162 631	46 200 000
V-SUISSE 30-34/C-VOGT 32/VVOY 7	42 020 000	68 395	42 088 395	21 605	42 110 000	77 019	42 187 019	1 102 981	43 290 000
VVOY 1	6 880 000	-	6 880 000	220 000	7 100 000	-	7 100 000	330 000	7 430 000
VVOY 1-5	46 780 000	105 938	46 885 938	1 124 062	48 010 000	142 142	48 152 142	1 937 858	50 090 000
VVOY 11-15 / CARL-VOGT 36-38	51 500 000	147 845	51 647 845	1 652 155	53 300 000	85 432	53 385 432	1 414 568	54 800 000
VVOY 27-29	9 480 000	51 159	9 531 159	278 841	9 810 000	-	9 810 000	310 000	10 120 000
YVERDON	8 050 239	-	8 050 239	1 089 761	9 140 000	48 881	9 188 881	48 881	9 140 000
ECUREUILS - VILLA THEO /SS-CARAN 37	4 890 000	-	4 890 000	-	4 890 000	-	4 890 000	-	4 890 000
LE PONT / OCTROI 11	2 000 000	-	2 000 000	-	2 000 000	-	2 000 000	-	2 000 000
PIERRE GRISE	20 550 000	-	20 550 000	-	20 550 000	-	20 550 000	-	20 550 000
SAVIGNY / MONTAGNE 51-53	7 670 000	-	7 670 000	-	7 670 000	-	7 670 000	-	7 670 000
SAVIGNY / VILLA RICHAUD 57	2 170 000	-	2 170 000	-	2 170 000	-	2 170 000	10 000	2 180 000
TRAVAUX EN COURS ACTIVABLE	2 411 083	-2 132 296	278 787	-	278 787	3 857 878	4 136 666	-	4 136 666
TOTAL IMMEUBLES DE PLACEMENT	1 046 791 083	15 398 547	1 062 189 628	33 489 157	1 095 678 787	6 283 388	1 101 962 173	49 744 490	1 151 706 664

A1-7 – Actifs affectés

Comptabilisation :

- Les Fonds sont administrés séparément de la comptabilité de l'Hospice général, seul le résultat de l'actif et du passif des Fonds figurent au bilan de l'Institution en fin d'année. En parallèle, conformément aux normes, l'Hospice général comptabilise les attributions annuelles des fonds ainsi que leurs frais de gestion en charges d'exploitation et un montant équivalent d'utilisation de ces fonds est passé en produits.
- Evaluation : les actifs et passifs des Fonds affectés sont évalués selon les mêmes principes que l'Hospice général (juste valeur).
- Compte tenu du caractère très restrictif des conditions d'attribution des Fonds affectés (en lien avec la volonté des testateurs), et du fait qu'un non-respect de ces conditions pourrait conduire pour certains fonds à la restitution aux représentants des testateurs des capitaux confiés, nous comptabilisons ces Fonds affectés dans les fonds étrangers de l'Institution.

Cadre général et principes généraux (Extraits du document révisé par le Conseil d'administration du 13 décembre 2022).

Les fonds de l'Hospice général élaborent leur règlement tenant compte des testaments et le soumettent au Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration de l'Hospice général nomme ses représentants dans les comités des fonds au début de chaque législature sauf indication contraire au règlement du fonds. Ils sont des membres actifs du conseil d'administration et sont donc choisis en son sein.

Le Conseil d'administration de l'Hospice général supervise le fonctionnement et approuve les comptes des fonds. Il délègue la fonction de gestion courante et de comptabilité à la Direction générale de l'Hospice général.

En ce qui concerne la gestion des actifs des fonds, la Direction peut désigner des mandataires (banques, gérants externes ou régies).

Les actifs immobiliers sont gérés par le service immobilier de l'Hospice général, la politique immobilière de l'Institution s'applique. Les actifs mobiliers sont placés selon la stratégie de placement validée par le Conseil d'administration le 28 mars 2022 qui intègre notamment les critères ESG (Environnemental, Social et Gouvernance) définis pour l'Hospice général.

En kCHF	Total composition fonds affectés	Conradi-Perrard	Mon Havre	Tissot	Social	Peugeot
Liquidités	1 670	157	84	774	552	104
Titres et placements	6 277	2 425	734	0	1 488	1 630
Immeubles de rapport	12 960	0	1 720	6 810	4 430	0
Autres actifs/passifs	48	12	8	5	15	9
Total Actifs affectés	20 956	2 594	2 546	7 589	6 485	1 743

Cette position enregistre la valeur des fonds dont l'Hospice général assure la gestion et dont la contrepartie est au passif.

A1-8 – Passifs courants et dettes à long terme

	Subventions prestations à restituer	Passifs transitoires	Autres dettes	Emprunts*	Emprunts hypothécaires*	Emprunts obligataires*	Total
En KCHF							
Solde au 01.01.2024	0	37 596	41 453	80 000	320 505	42 500	522 053
Mouvements monétaires :							
augmentation	0	5 199	10 186	120 000	55 270	0	190 655
diminution	0	-7 674	-17 848	-80 000	-37 788	-6 000	-149 310
Solde au 31.12.2024	0	35 120	33 792	120 000	337 987	36 500	563 399
Dont							
Part non courante			3 749	40 000	316 886	30 000	390 635
Part courante	0	35 120	30 043	80 000	21 101	6 500	172 764
<hr/>							
Solde au 01.01.2025	0	35 120	33 792	120 000	337 987	36 500	563 399
Mouvements monétaires :							
augmentation	14 291	661	54 737	40 000	27 650	0	137 339
diminution	0	-3 089	-1 032	-80 000	-21 256	-6 500	-111 878
Solde au 31.12.2025	14 291	32 692	87 496	80 000	344 380	30 000	588 861
Dont							
Part non courante			3 045	40 000	327 659	0	370 705
Part courante	14 291	32 692	84 452	40 000	16 721	30 000	218 156

* Voir détail dans le tableau de la page suivante

Subvention à restituer : Le solde de MCHF 14.3 se compose principalement d'un solde à restituer au DCS de MCHF 13.9 (ASOC MCHF 9.6, AMIG MCHF 4.3). Voir également note A3-2.

Passifs transitoires : Charges à payer prestations -délimitations des périodes d'aide MCHF 19.7, produits reçus d'avance MCHF 1.9 et charges à payer exploitation MCHF 10.7.

Autres dettes : Ce solde est principalement composé par le compte courant de financement de l'Etat de Genève (cash pooling) qui s'élève à MCHF 82.8 à fin 2025 (2024 : MCHF 28.2).

Emprunts / Emprunts hypothécaires / Emprunts obligataires

Emprunts : L'emprunt de MCHF 80 permettant de financer le fonds de roulement de l'Institution a été partiellement refinancé en décembre 2025 par un emprunt de MCHF 40 (taux 0.79%) avec l'Aéroport International de Genève (partie liée).

Emprunts hypothécaires et obligataires : soucieux de l'échelonnement de sa dette, l'Hg pondère ses emprunts hypothécaires avec des échéances sur du long terme (>10 ans) et des emprunts obligataires à moyen terme pour les financements des centres AMIG.

L'endettement total est en baisse de MCHF - 40.1 et se décompose comme suit :

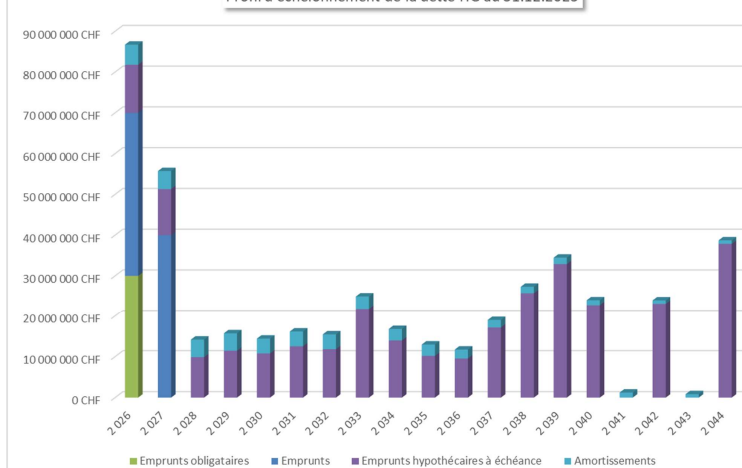
Nouveaux financements : MCHF +67.7 soit MCHF 27.7 Emprunts hypothécaires et MCHF 40 Emprunt

Amortissements/remboursement hypothèques : MCHF -21.3.

Remboursement emprunts obligataires/privés : MCHF - 86.5

Emprunts	Immeuble	Solde au 01.01.2025	Evolution annuelle		Solde au 31.12.2025	Taux	Durée	Échéance
			Nouveaux tirages	Amort.				
Hypothèques								
BGGE	Asters 4	5 000 000	0	0	5 000 000	Fixe	1.80%	15 ans 10.11.2027
BGGE	Amat 28	10 000 000	0	0	10 000 000	Fixe	2.09%	20 ans 30.11.2038
BGGE	Amat 28	3 972 000	-172 000	0	3 799 000	Fixe	1.70%	20 ans 30.11.2038
BGGE	Bastions 16	4 000 000	-4 000 000	0	0	Fixe	1.07%	10 ans 19.05.2025
BGGE	Carrou 3	3 000 000	-3 000 000	0	0	Fixe	1.69%	13 ans 10.11.2025
BGGE	Champel 4	8 300 000	0	0	8 300 000	Fixe	2.00%	20 ans 09.11.2032
BGGE	Champel 73	2 500 000	0	0	2 500 000	Fixe	1.99%	18 ans 09.11.2030
BGGE	Champel 73	4 400 000	0	0	4 400 000	Fixe	1.66%	16 ans 19.12.2030
BGGE	Chaponnière 14	3 900 000	0	0	3 900 000	Fixe	2.66%	17 ans 09.11.2030
BGGE	Claire-Matin 10-12-14	7 960 000	0	0	7 960 000	Fixe	1.93%	17 ans 09.11.2029
BGGE	Clochettes 12	8 000 000	0	0	8 000 000	Fixe	1.74%	14 ans 09.11.2026
BGGE	Cluse 43	2 000 000	0	0	2 000 000	Fixe	2.01%	20 ans 10.11.2032
BGGE	Cluse 43	1 540 000	0	0	1 540 000	Fixe	2.04%	20 ans 10.11.2032
BGGE	Dime 1-11	11 570 000	-130 000	0	11 440 000	Fixe	2.70%	20 ans 06.12.2033
BGGE	Georges-Favon 41	4 000 000	-4 000 000	0	0	Fixe	1.69%	13 ans 10.11.2025
BGGE	Léon-Gaud 11	5 400 000	-5 400 000	0	0	Fixe	1.70%	13 ans 10.11.2025
BGGE	Miremont 3	3 000 000	0	0	3 000 000	Fixe	1.74%	14 ans 09.11.2026
BGGE	Poluzzi 10-16	10 320 000	-140 000	0	10 180 000	Fixe	4.02%	20 ans 03.07.2028
BGGE	Richard-Wagner 5	6 300 000	0	0	6 300 000	Fixe	1.79%	15 ans 09.11.2027
BGGE	Ste-Clotilde 21	3 500 000	0	0	3 500 000	Fixe	1.94%	17 ans 10.11.2029
BGGE	Yvoy 27-29	4 307 000	-54 750	0	4 252 250	Fixe	2.13%	20 ans 15.12.2036
BGGE	Village-Suisse 19-21-23	7 000 000	0	0	7 000 000	Fixe	0.85%	17 ans 27.12.2037
BGGE	Village-Suisse 19-21-23	14 350 000	-350 000	0	14 000 000	Fixe	1.10%	17 ans 27.12.2037
BGGE	Maracher 2-4-6	14 500 000	0	0	14 500 000	Fixe	2.70%	17 ans 19.12.2039
BGGE	Maracher 2-4-6	14 000 000	0	0	14 000 000	Fixe	2.92%	16 ans 19.12.2039
BGGE	Maracher 2-4-6	4 400 000	0	0	4 400 000	Fixe	2.25%	16 ans 19.12.2039
BGGE	Village-Suisse 30-32-34	16 566 665	-286 667	0	16 279 998	Fixe	0.91%	15 ans 18.07.2034
Total BGGE		184 585 665	0	-17 534 417	167 051 248			
UBS	Yvoy 1a-3-5	29 468 000	-372 800	0	29 095 200	Fixe	1.12%	20 ans 01.10.2042
UBS	Yvoy 12-13-15	28 190 000	-360 000	0	27 830 000	Fixe	1.10%	20 ans 02.03.2040
UBS	Sainte-Clotilde 17-19	18 685 400	-229 200	0	18 456 200	Fixe	2.85%	19 ans 28.06.2043
UBS	Marachers 13	21 374 000	-452 000	0	20 922 000	Fixe	2.86%	20 ans 28.06.2044
Total UBS		97 717 400	0	-1 414 000	96 303 400			
CS/UBS	Rhône 29	9 830 000	0	0	9 830 000	Fixe	3.70%	25 ans 21.04.2031
CS/UBS	Mont-Blanc 24	6 730 000	0	0	6 730 000	Fixe	1.25%	14 ans 21.12.2036
CS/UBS	Mont-Blanc 24	1 875 000	-250 000	0	1 625 000	Fixe	1.25%	14 ans 21.12.2036
CS/UBS	Yvoy 1	3 081 250	-75 000	0	3 006 250	Fixe	3.40%	15 ans 30.01.2031
Helvetia	Moillebeau 35-37	2 930 000	-590 000	0	2 340 000	Fixe	1.25%	14 ans 31.12.2029
Helvetia	Moillebeau 35-37	1 500 000	-1 000 000	0	500 000	Fixe	1.00%	11 ans 30.06.2026
Rafifelsen	Bourg-de-Four 8	14 868 000	-66 000	0	14 802 000	Fixe	2.55%	15 ans 31.07.2038
Migros	Verdaine 4268	14 870 000	-171 600	0	14 698 400	Fixe	1.10%	20 ans 13.12.2044
Migros	Verdaine 4270	0	13 450 000	0	13 294 800	Fixe	1.20%	10 ans 11.08.2035
Migros	Verdaine 4269	0	14 200 000	0	14 200 000	Fixe	1.07%	8 ans 15.12.2033
Total autres établissements bancaires		55 684 250	27 650 000	-2 307 800	81 026 450			
Total Hypothèques		337 987 315	27 650 000	-21 256 217	344 381 098			
Emprunts								
Emprunts obligataires	Emprunt n°2	16 000 000	0	0	16 000 000	Fixe	0.70%	8 ans 29.06.2024
	Emprunt n°3 - Tranche 3	6 500 000	-6 500 000	0	0	Fixe	0.60%	7 ans 15.10.2025
	Emprunt n°3 - Tranche 4	6 500 000	0	0	6 500 000	Fixe	0.75%	8 ans 15.10.2026
	Emprunt n°4	7 500 000	0	0	7 500 000	Fixe	0.20%	7 ans 17.07.2026
Total emprunts obligataires		36 500 000	0	-6 500 000	30 000 000			
Emprunts privés	UBS	40 000 000	0	0	40 000 000	Fixe	1.00%	2 ans 18.09.2026
	UBS	20 000 000	-20 000 000	0	0	Fixe	1.15%	5 mois 11.04.2025
	VONTOBEL	60 000 000	-60 000 000	0	0	Fixe	1.03%	6 mois 03.06.2025
Total emprunts privés		120 000 000	0	-80 000 000	40 000 000			
Emprunts avec parties liées	AIG	0	40 000 000	0	40 000 000	Fixe	0.79%	18 mois 25.06.2027
Total emprunts avec parties liées		0	40 000 000	0	40 000 000			
Total Emprunts		120 000 000	40 000 000	-80 000 000	80 000 000			
Sous-total à court terme		107 601 017	0	-20 880 000	86 721 017		0.99%	
Sous-total à long terme		386 886 315	67 650 000	-86 876 234	367 660 081		1.82%	
Total Parc HG		494 487 332	67 650 000	-107 756 234	454 381 098		1.66%	
Taux moyen pondéré sur parc Hg 2025							1.66%	
Taux moyen pondéré sur parc Hg 2024							1.64%	

Profil d'échelonnement de la dette HG au 31.12.2025



En 2026, une importante part d'emprunts à court terme arrivera à échéance. L'Hg a obtenu une augmentation temporaire de l'utilisation du cashpooling de l'Etat (détails en annexe A3-1). De nouveaux financements devront ensuite être mis en place. Le taux moyen pondéré des emprunts est légère hausse et s'élève à 1.66%.

A1-9 – Provisions

Les provisions correspondent à des passifs de l'Hospice général vis-à-vis de tiers, dont l'échéance et/ou le montant est incertain. Un passif est compris ici comme une obligation actuelle de l'Hospice général, résultant d'événements passés et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques. En outre, le montant de l'obligation doit pouvoir être estimé de manière fiable.

En kCHF	01.01.2025	Constitution	Utilisation	Dissolution	31.12.2025
Provision pour risque contractuel et juridique (Prestations)	8 234	4 577	-5 590	0	7 221
Provision pour risque contractuel et juridique (Fonctionnement)	9 729	2 079	-1 359	0	10 449
Provisions pour engagements RH	869	193	-608	-219	235
Provisions pour démantèlement	0	6 923	0	0	6 923
Total provisions	18 832	13 772	-7 557	-219	24 827
Part court terme					5 166
Part long terme					19 661

Provision pour risque contractuel et juridique (Prestations) : Provision constituée afin de couvrir le risque de restitution des subventions fédérales pour les années 2023 à 2025 MCHF 7.2.

Provision pour risque contractuel et juridique (Fonctionnement) : Provisions pour des litiges en cours suivis par le service juridique pour MCHF 7.5, provision pour risque de restitution des subventions fédérales pour les années 2023 à 2025 pour MCHF 1.7 et immobilier pour MCHF 1.3

Provisions pour engagements RH : Provisions pour des litiges en cours suivis par le service RH pour MCHF 0.2

Provisions pour démantèlement : Provisions pour le démantèlement de trois sites (Cherpines, Arve 2 et Palexpo) pour MCHF 6.9.

Le montant des provisions reflète notre estimation financière à ce stade des procédures.

A1-10 – Subventions d'investissement

Subvention informatique : cette position ne comprend que le solde des subventions informatiques non utilisées (méthode des produits différés)

En CHF	Licences	Développements	Total immobilisations incorporelles	Matériel informatique	Total
<i>Subvention versée</i>					
Cumul fin 2019	7 840 305	6 207 396	14 047 701	7 899 657	21 947 358
En 2020	1 327 971	-60 276	1 267 695	365 967	1 633 662
En 2021	475 894	313 702	789 596	485 257	1 274 853
En 2022	718 498	286 902	1 005 400	1 243 140	2 248 540
En 2023	2 230 401	0	2 230 401	1 186 075	3 416 476
En 2024	2 864 584	0	2 864 584	1 206 715	4 071 299
En 2025	4 721 224	0	4 721 224	948 709	5 669 933
A fin 2025	15 457 653	6 747 724	22 205 377	12 386 811	34 592 188
<i>Utilisation de la subvention (Produits différés)</i>					
Cumul fin 2019	-6 603 198	-3 661 046	-10 264 244	-6 196 106	-16 460 350
En 2020	-954 658	-441 155	-1 395 813	-697 665	-2 093 478
En 2021	-858 142	-441 155	-1 299 297	-383 525	-1 682 822
En 2022	-848 186	-455 501	-1 303 687	-679 816	-1 983 503
En 2023	-709 775	-463 941	-1 173 716	-818 458	-1 992 174
En 2024	-574 107	-61 359	-635 466	-892 890	-1 528 356
En 2025	-589 338	-57 380	-646 718	-966 200	-1 612 918
Cumul à fin 2025	-11 137 403	-5 581 538	-16 718 941	-10 634 660	-27 353 601
Cumul fin 2019	1 237 107	2 546 349	3 783 456	1 703 551	5 487 008
En 2020	373 314	-501 431	-128 118	-331 698	-459 815
En 2021	-382 248	-127 453	-509 701	101 732	-407 969
En 2022	-129 688	-168 599	-298 287	563 324	265 037
En 2023	1 520 626	-463 941	1 056 685	367 617	1 424 302
En 2024	2 290 477	-61 359	2 229 118	313 825	2 542 943
En 2025	4 131 886	-57 380	4 074 506	-17 491	4 057 015
A fin 2025	9 041 474	1 166 185	10 207 660	2 700 860	12 908 520

A1-11 – Fonds et dons

Fonds et dons	31.12.2025	31.12.2024	Ecart 2025-2024
Fonds affectés	20 956	19 578	1 378
Dons et legs affectés	2 216	1 617	599
Transfert de tiers affectés	13 370	0	13 370
Total fonds, dons et tiers affectés	36 542	21 195	15 346

Transfert de tiers affectés :

Une fondation a transféré la propriété de l'immeuble « Berges du Rhône » à l'Hospice général pour une durée de 10 ans (correspondant à la durée du droit de superficie). Un engagement est enregistré au passif dans les fonds et dons en raison de la condition de restitution du bâtiment à la fondation au terme de la durée du droit de superficie. Le bâtiment est comptabilisé dans les immeubles d'exploitation (voir note A1-5).

Fonds affectés

Fonds affectés	31.12.2024	Revenus des fonds	Utilisation des fonds	Ecarts réévaluation immeubles	31.12.2025	Ecart	Ecart 2025-2024
Fonds Tissot	7 152	242	-196	390	7 588	6.1%	436
Fonds Conradi-Perrard	2 416	233	-55		2 594	7.4%	178
Fonds Mon Havre	2 391	101	-7	60	2 545	6.5%	154
Fonds Social	6 022	448	-34	50	6 486	7.7%	464
Fonds Peugeot	1 597	151	-5		1 743	9.1%	146
Total fonds affectés	19 579	1 175	-297	500	20 956	7.0%	1 377

Dons et legs affectés

Dons et legs	31.12.2024	Augmentations des dons et legs	Diminutions des dons et legs	31.12.2025
Don divers projets collectifs usagers	61	6	(12)	55
Succession Salb	95			95
Succession Macguire	15			15
Fonds Eckert	684			684
Dons mesures insertion sociale et professionnelle	349	24	(26)	348
Dons mesures intégration, socialisation, lutte contre isolement	194	296	(120)	370
Dons mesures formation/éducation	95	456	(27)	524
Dons mesures information/prévention	18			18
Dons mesures aides aux migrants	28			28
Dons mesures culture, loisirs, sport	7	38	(28)	16
Dons mesures qualité de vie	5		(5)	0
Solidarité Ukraine	65	(0)	(2)	63
Total dons et legs	1 617	819	(220)	2 216

Voir note A1-7

Principe : les dons et legs affectés correspondent aux dons reçus par l'institution au fil du temps et affectés à une utilisation spécifique (généralement actions collectives pour les bénéficiaires Hg).

Comptabilisation : les attributions et utilisations des dons affectés figurent au compte de résultat en charges et en produits pour un montant identique.

A2 – Notes du compte d'exploitation

A2-1 – Subventions et contributions publiques

Subventions et contributions publiques (kCHF)	31.12.2025	BUDGET	Ecart 2025/Budget	31.12.2024	Ecart 2024/2025
Subvention DCS Prestations	638'671	604'338	5.7%	570'032	12.0%
Subvention DCS Fonctionnement	129'677	129'677	0.0%	117'519	10.3%
Subventions - Canton de Genève	768'348	734'015	4.7%	687'551	11.8%
Subventions - Confédération (SEM) - Fonctionnement	29'713	30'527	-2.7%	25'158	18.1%
Autres subventions	0	0	n.d.	257	-100.0%
Utilisation des subventions d'investissement	1'613	2'773	-41.8%	1'528	5.5%
Total Subventions et contributions publiques	799'674	767'315	4.2%	714'494	11.9%

En cohérence avec les entités qui le subventionnent, l'Hospice général comptabilise les subventions reçues ou à recevoir correspondant aux prestations financées par ces mêmes subventions pour l'exercice clos.

Autres produits d'exploitation - Prestations (kCHF)	31.12.2025	BUDGET	Ecart 2025/Budget	31.12.2024	Ecart 2024/2025
Subventions publiques (SEM-BIC) AMIG	130 715	134 316	-2.7%	122 271	6.9%
Subventions publiques ASOC	42	0	n.d.	44	-3.9%
Total Subventions publiques - Prestations	130 757	134 316	-2.7%	122 315	6.9%
Remboursements de tiers AMIG	15 661	15 100	3.7%	16 121	2.8%
Remboursements de tiers ASOC	350	350	0.0%	593	40.9%
Total Remboursements de tiers - Prestations	16 012	15 450	3.6%	16 713	-4.2%

Prestations d'Action sociale (C01)

Prestations d'Aide Sociale nettes : MCHF 518.6 (+MCHF 79.2 par rapport à 2024)

Les prestations d'action sociale couvertes à 100% par la subvention C01 (Politique publique Aide sociale- voir A3-2 Subventions) sont les prestations nettes résultant des **prestations brutes** versées dans le cadre de la LASLP (Loi sur l'aide sociale et la lutte contre la précarité) aux bénéficiaires de l'Aide sociale, **diminués des produits** liés à ces versements (remboursements d'organismes officiels ou créances directes des usagers).

Prestations nettes d'Action sociale (kCHF)	31.12.2025	BUDGET	Ecart 2025/Budget	31.12.2024	Ecart 2024/2025
Prestations brutes ASF (B1-B2-ETSP)	552 727	498 925	10.8%	468 123	18.1%
Prestations indirectes	30 088	32 128	-6.3%	25 673	17.2%
Prestations d'assistance brutes (a)	582 815	531 052	9.7%	493 796	18.0%
Remboursements organismes officiels (b)	-16 341	-14 892	9.7%	-13 520	20.9%
Créances sur prestations de l'exercice	-54 302	-43 435	25.0%	-47 650	14.0%
Ajustement provision AI/SPC	17 917	15 448	16.0%	16 269	10.1%
Remboursements AI / SPC (c)	-36 385	-27 987	30.0%	-31 381	15.9%
Créances usagers ASOC et rbt assistance (d)	-11 666	-7 894	47.8%	-9 306	25.4%
Total assistance publique ASF (e= a+b+c+d)	518 423	480 280	7.9%	439 590	17.9%
Prestations indirectes (amortissements)*	568			481	18.0%
Total assistance publique ASF (e= a+b+c+d)	518 991	480 280	8.1%	440 071	17.9%
Subventions collectivités publiques (f)	-42	0	n.d.	-44	-3.9%
Remboursements de tiers ASOC (g)	-350	-350	0.0%	-593	-40.9%
Total assistance publique ASF nettes (e+f+g)	518 599	479 930	8.1%	439 435	18.0%

* : Les amortissements sont présentés de manière globale au compte d'exploitation, mais un solde de MCHF 0.5 est réalloué aux prestations indirectes Action sociale (2024 : MCHF 0.4)

PRINCIPAUX POSTES :

- **Prestations d'assistance brutes (avec amortissements) : MCHF 583.4 (+MCHF 89.1 par rapport à 2024)**
- La hausse des prestations brutes versées est directement liée au nombre de dossiers mensuels moyens (+2,479 dossiers par rapport à 2024). Les prestations indirectes sont en hausse et comprennent :
 - Les actions de réinsertion (mesures de formation, ateliers, stages...);
 - Les coûts des lieux d'accueil des bénéficiaires LASLP (CAS, lieux hébergement jeunes...).
- **Remboursements d'organismes officiels : -MCHF 16.3 (-MCHF 2.8 par rapport à 2024)**

Les remboursements de prestations d'assistance par des organismes officiels (APG, tuteur général, assurance maternité, allocations chômage, études, familiales...) sont en hausse. Ils sont comptabilisés en diminution de charges dans cette position.

- **Remboursements prestations d'assistance versées aux demandeurs AI/SPC : -MCHF 36.4 (-MCHF 5.0 par rapport à 2024)**

Cette rubrique enregistre l'estimation des remboursements à recevoir de l'Assurance Invalidité sur les prestations versées dans l'exercice aux usagers qui ont fait un dépôt de demande de prise en charge à l'AI, ainsi que les ajustements de provision sur créances au bilan liés aux incertitudes de prise en charge par l'AI. Nous constatons une forte hausse des dossiers AI/SPC, en ligne avec la hausse des prestations versées.

Au 31.12.2025, 2931 dossiers sont en attente de décisions AI/SPC.

- **Créances des usagers d'assistance et autres remboursements d'assistance : -MCHF -11.7 (-MCHF -2.3 par rapport à 2024)**

Les créances constatées dans l'exercice sont celles que les usagers de l'assistance peuvent contracter envers l'institution (prestations trop versées, corrections à posteriori). Elles sont enregistrées sur cette position, ainsi que l'évolution de la provision associée qui tient compte de la nature des débiteurs (voir A1-1).

Prestations d'Aide aux migrants (C05)

Prestations nettes AMIG : MCHF 120.1 (-MCHF 10.5 par rapport à 2024)

Cette rubrique comptabilise toutes les prestations aux populations migrantes (assistance, insertion, hébergement des requérants d'asile et autres migrants suivis par l'Hospice général). Le solde net des prestations est couvert à 100% par la subvention C05 (Politique publique Migrants, voir A3-2- Subventions). Ce solde résulte de :

- Prestations d'aide aux migrants : prestations d'assistance (financière et santé), d'hébergement (foyers, logements individuels) et d'intégration (formation, stages, etc...).
- Prises en charge externes : subventions fédérales par le SEM (Secrétariat d'Etat aux migrations) et le BIC (Bureau de l'Intégration et de la Citoyenneté), facturation directe aux bénéficiaires pour certaines prestations.

Prestations nettes AMIG (kCHF)	Ecart		Ecart		
	31.12.2025	BUDGET 2025/Budget	31.12.2024	2024/2025	
Prestations d'assistance	87 935	86 874	1.2%	88 327	-0.4%
Frais de santé	64 665	64 757	-0.1%	59 203	9.2%
Prestations d'assistance et santé AMIG (a)	152 601	151 631	0.6%	147 530	3.4%
Prestations d'hébergement (b)	76 135	94 441	-19.4%	80 328	-5.2%
Frais des activités d'insertion	7 690	8 102	-5.1%	6 209	23.9%
Pertes sur débiteurs et provision risque asile	1 112	1 475	-24.6%	794	40.1%
Autres prestations indirectes	10 377	14 351	-27.7%	20 543	-49.5%
Loyers	3 962	3 816	3.8%	3 837	3.3%
Frais financiers et autres prestations indirectes	913	9	> 999	206	342.4%
Prestations indirectes et pertes débiteurs (c)	24 054	27 753	-13.3%	31 589	-23.9%
Total prestations aide aux migrants (d=a+b+c)	252 789	273 825	-7.7%	259 447	-2.6%
Prestations d'hébergement (amortissements)*	13 659			9 541	43.2%
Total prestations aide aux migrants (d+a+b+c)	266 448	273 825	-2.7%	268 989	-0.9%
Subventions collectivités publiques (SEM - BIC) (e)	-130 715	-134 316	-2.7%	-122 271	6.9%
Remboursements de tiers AMIG (f)	-15 661	-15 100	3.7%	-16 121	-2.8%
Total prestations aide aux migrants nettes (d+e+f)	120 072	124 408	-3.5%	130 597	-8.1%

* : Les amortissements sont présentés de manière globale au compte d'exploitation, mais un solde de MCHF 13.6 est réalloué aux prestations d'hébergement Asile (2024 : MCHF 9.5)

PRINCIPAUX POSTES :

Prestations d'aide aux migrants : MCHF 266.4 (-MCHF 2.5 par rapport à 2024)

La baisse du montant total des prestations s'explique principalement par le transfert (-MCHF 9.9) vers le fonctionnement de salaires et charges sociales financés en 2024 par les prestations.

Prestations d'assistance et de santé : MCHF 152.6 (+MCHF 5.1 par rapport à 2024)

Les prestations globales augmentent légèrement moins (+3%) que la population prise en charge (+5%). La forte hausse des coûts de santé (+9%), ainsi que le passage au barème LASLP des réfugiés statutaires et des bénéficiaires de l'aide d'urgence (+MCHF 2.0) est partiellement atténuée par une économie sur les frais de repas dans les structures d'hébergement (Palexpo).

Prestations d'hébergement (avec amortissement) : MCHF 89.8 (-MCHF 0.1 par rapport à 2024)

Ces prestations comprennent l'hébergement collectif et individuel ainsi que les travaux d'entretien et de sécurité. La maîtrise des coûts, et ce, malgré la hausse du nombre de bénéficiaires, a été rendu possible grâce à un plan d'économie incluant notamment la fermeture du centre d'hébergement de Palexpo.

Prestations indirectes et pertes débiteurs : MCHF 24.1 (-MCHF 7.5 par rapport à 2024)

La baisse des prestations indirectes est notamment liée au transfert (-MCHF 9.9) vers le fonctionnement de salaires et charges sociales financés en 2024 par les prestations, partiellement compensé par la hausse des dépenses de réinsertion.

A2-2 – Produits immobiliers

Les produits de location de biens immobiliers ou provenant de droit de superficie sont répartis dans le temps suivant la durée du contrat, selon un principe d'échéance. Le coût de rénovation des locaux laissés vacants est comptabilisé en diminution de la valeur locative.

Le résultat du parc immobilier (MCHF 32.5) figure en net dans notre compte d'exploitation.

Il se décompose comme suit :

	Comptes 31.12.2025 kCHF	Budget 31.12.2025 kCHF	Ecart en %	Comptes 31.12.2024 kCHF	Ecart 2024-2025 en %
Revenus d'exploitation immobiliers					
Loyers & droits de superficie	48 995	49 923	-1.9%	47 267	3.7%
Subventions	0		n.d.	2	-89.3%
Recettes diverses	117	(9)	n.d.	34	240.8%
Reprises sur provisions	409	100	309.4%	724	-43.5%
Total des revenus d'exploitation immobiliers	49 522	50 014	-1.0%	48 028	3.1%
Charges d'exploitation immobilières					
Charges d'exploitation	(4 846)	(5 069)	-4.4%	(4 973)	-2.5%
Entretien, réparations et rénovations	(4 765)	(5 800)	-17.8%	(4 351)	9.5%
Taxes & contributions	(8)	(10)	-18.5%	(14)	-42.9%
Provisions et réserves	(1 040)		n.d.	533	-295.2%
Total des charges d'exploitation immobilières	(10 659)	(10 879)	-2.0%	(8 806)	21.1%
RESULTAT D'EXPLOITATION IMMOBILIER	38 862	39 135	-0.7%	39 222	-0.9%
Résultat financier	(6 769)	(8 504)	-20.4%	(6 471)	4.6%
Dissolution réserve HLM	402		n.d.		n.d.
RESULTAT NET IMMOBILIER	32 495	30 631	6.1%	32 751	-0.8%

Le résultat net du parc immobilier (MCHF 32.5) est en légère baisse sur l'exercice 2025, malgré la hausse des loyers, en raison de l'augmentation des amortissements suite à la mise en service de nouveaux bâtiments et des provisions pour risques (voir note A1-9).

A2-3 Compte de fonctionnement

Compte de fonctionnement En kCHF	Note	Comptes	Budget	Ecart	Comptes	Ecart
		31.12.2025	31.12.2025	2025/Budget En %	31.12.2024	2024/2025 En %
Revenus d'exploitation						
Subventions et contributions publiques	A2-1	161 003	162 977	-1.2%	144 462	11.5%
Subventions - Canton de Genève		129 677	129 677	0.0%	117 775	10.1%
Subventions - Confédération (Secr. Etat aux Migrations) - Fonctionnement		29 713	30 527	-2.7%	25 158	18.1%
Utilisation de subventions d'investissement		1 613	2 773	-41.8%	1 528	5.5%
Produits d'exploitation		5 589	5 695	-1.9%	5 786	-3.4%
Produits des pensions (établissement)		600	664	-9.7%	606	-1.1%
Utilisation de fonds et dons affectés		224	-	-	304	-26.4%
Autres produits d'exploitation		4 766	5 031	-5.3%	4 876	-2.3%
Produits immobiliers		32 495	30 631	6.1%	32 751	-0.8%
Résultat du parc immobilier	A2-2	32 495	30 631	6.1%	32 751	-0.8%
Total des revenus d'exploitation		199 087	199 303	-0.1%	182 999	8.8%
Charges d'exploitation						
Charges de personnel		176 216	180 064	-2.1%	161 819	8.9%
Charges d'exploitation		12 467	17 287	-27.9%	16 033	-22.2%
Charges établissement		328	267	23.0%	308	6.6%
Autres charges (fonds affectés)		224	-	-	304	-26.4%
Amortissements		3 307	4 625	-28.5%	3 282	0.8%
Total des charges d'exploitation		192 542	202 243	-4.8%	181 746	5.9%
RESULTAT D'EXPLOITATION		6 545	-2 940	-	1 253	422.1%
Résultat financier		-32	-35	-9.0%	-56	-43.5%
RESULTAT NET DE FONCTIONNEMENT		6 512	-2 975	-	1 197	-

Charges de personnel

Les charges de personnel comprennent principalement les traitements et autres avantages à court terme versés aux collaborateurs de l'Hospice général au titre de l'exercice écoulé. Ces avantages sont passés en charge selon leur période d'engagement, qui correspond généralement au moment de leur paiement.

A ce titre, l'Hospice général comptabilise dans ses passifs transitoires les engagements à long terme dus aux collaborateurs et notamment :

- Les engagements contractés au titre des départs en retraite anticipés (PLEND), qui sont enregistrés au moment de la décision de départ à la retraite.
- Les charges relatives à la prévoyance professionnelle sur la base des cotisations payées ou échues à la date de clôture.
- Les engagements relatifs aux soldes de vacances et heures complémentaires/supplémentaires reportées.
- Au sens du REEF, Chapitre III Art.6 lettre a), et en dérogation à IPSAS 39 : les engagements de prévoyance relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi des institutions de prévoyance ne sont pas comptabilisés (voir note A0-2).

Charges de personnel	31.12.2025	BUDGET	Ecart 2025/Budget	31.12.2024	Ecarts 2024/2025
Personnel fixe	129'539	136'908	-5.4%	118'913	8.9%
Personnel auxiliaire	18'536	14'390	28.8%	22'482	-17.6%
Stagiaires et apprentis	625	567	10.2%	556	12.4%
Primes et indemnités	1'769	1'174	50.7%	2'327	-24.0%
Masse salariale brute	150'468	153'039	-1.7%	144'278	4.3%
Charges et cotisations sociales	34'370	35'627	-3.5%	32'839	4.7%
Remboursement traitements par tiers	-12'851	-12'025	6.9%	-19'307	-33.4%
TOTAL MASSE SALARIALE	171'988	176'641	-2.6%	157'810	9.0%
Ajustements de provisions (Rente pont, HS, Vacances)	1'412	940	50.2%	835	69.0%
Personnel intérimaire	830	600	38.4%	994	-16.4%
Recrutement	524	354	48.1%	477	9.9%
Formation	908	970	-6.4%	1'215	-25.2%
Frais divers	555	560	-0.9%	489	13.5%
Autres frais liés au personnel	4'229	3'423	23.5%	4'009	5.5%
Total Charges de personnel	176'216	180'064	-2.1%	161'819	8.9%

Au 31 décembre 2025, le nombre de collaborateurs de l'Hg se monte l'614 (1'420 équivalents temps plein). La hausse du nombre d'EPT (+63 par rapport au 31 décembre 2024) reflète les engagements effectués durant l'année, essentiellement dans le cadre du renfort nécessaire à la prise en charge des dossiers relevant de l'aide sociale et de l'insertion.

Charges d'exploitation

Charges d'exploitation	31.12.2025	BUDGET	Ecart 2025/Budget	31.12.2024	Ecarts 2024/2025
Frais de bureau et d'administration	1 295	1 148	12.9%	1 183	9.5%
Matériel, mobilier, véhicules	497	404	23.0%	469	5.9%
Assurances	108	116	-7.3%	97	10.8%
Services externes et honoraires	2 086	2 721	-23.3%	5 431	-61.6%
Communication et publications	406	752	-46.0%	354	14.7%
Divers	155	134	16.0%	141	10.1%
Pertes sur débiteurs exploitation	50	0	n.d.	100	0.0%
Charges immobilière d'exploitation	1 928	5 088	-62.1%	3 099	-37.8%
Frais informatique	5 942	6 925	-14.2%	5 159	15.2%
Total Charges d'exploitation	12 467	17 287	-27.9%	16 033	-22.2%

Les charges d'exploitation sont -MCHF 3.7 inférieures à 2024, notamment dû à l'impact d'une dotation de provision pour risque de MCHF 3.0 en 2024.

A2-4 Amortissements

Amortissements	31.12.2025	BUDGET	Ecart 2025/Budget	31.12.2024	Ecart 2024/2025
Matériel et machines	68	363	-81.1%	56	23.0%
Informatique	2 299	4 210	-45.4%	2 148	7.0%
Mobilier	512	377	35.8%	329	55.6%
Véhicules	15	15	0.0%	16	-3.0%
Installations	4 038	3 991	1.2%	5 633	-28.3%
Immeubles d'exploitation	10 601	12 372	-14.3%	5 123	106.9%
Total Amortissements	17 534	21 328	-17.8%	13 305	43.8%

Commentaires :

- Les règles d'amortissements sont explicitées sous les points A1-4 et A1-5.
- Les amortissements informatiques sont majoritairement couverts par l'utilisation de subventions (méthode des produits différés).
- Les amortissements sont partiellement rattachés aux prestations d'hébergement Asile MCHF 13.6 (2024 : MCHF 9.5) et aux prestations indirectes Action sociale MCHF 0.5 (2024 : MCHF 0.4) – (note A2-1).

A2-5 Résultat financier

Résultat financier	31.12.2025	BUDGET	Ecart 2025/Budget	31.12.2024	Ecart 2024/2025
Produits et charges d'intérêts	-0	0	n.d.	1	-105.2%
Charges bancaires	-32	-35	-9.2%	-58	-44.8%
Total Résultat financier	-32	-35	-9.0%	-56	-43.3%

Charges bancaires : ces charges bancaires comprennent les frais courants de la tenue et gestion des comptes.

A3 – Notes complémentaires

A3-1 – Gestion des risques financiers

➤ **Risque sur financements externes**

La stratégie de gestion de la dette, pilotée par le comité immobilier et validée par le Conseil d'administration se fonde sur les principes suivants :

- la totalité des travaux et développement du parc de rapport est financée par des lignes de crédits hypothécaires garanties par des immeubles du parc. Il n'est fait appel à aucun financement de l'Etat.
- Les travaux de développement du parc d'exploitation (nouveaux objets, centres d'hébergement AMIG) sont financés par recours à des financements externes (emprunts obligataires ou privés).
- la structure de la dette globale cherchera à garantir un équilibre des échéances et à favoriser un recours à des produits de financement stables (prêts à taux fixes). Le taux variable n'est utilisé que sur des emprunts à court terme et pendant de brèves périodes de transition.

A fin 2025 la dette totale du parc immobilier se monte à MCHF 344.5 soit environ 30% de la valeur du parc de rapport l'Hg.

➤ **Risque de taux**

Composé en majorité de taux fixes, le taux moyen pondéré constaté à fin 2025 est en légère hausse par rapport à 2024 (1.66% vs 1.64%) en lien avec la conjoncture.

➤ **Risque d'échelonnement**

Le risque d'échelonnement a été pris en compte lors du renouvellement des emprunts. En 2025, la part à court terme des emprunts à long terme se monte à MCHF 107.8 dont la plus grande partie ne sera pas refinancée.

(Voir A1-8).

➤ **Risque de crédit (risque débiteurs) – (voir point A1-1)**

Une analyse du risque de non-remboursement des créances est effectuée sur chacune des positions débitrices de l'institution, en fonction de la nature des débiteurs et de l'estimation de non-remboursement ; il fait l'objet le cas échéant d'un abattement de valeur de la créance considérée à l'actif du bilan :

- **Débiteurs publics** : pas de risque posé sur les positions Etat de Genève et SEM.
- **Débiteurs privés (usagers ou tiers)** : le risque est évalué en fonction de la population concernée (usagers d'Action Sociale ou AMIG, suivis ou non) et en fonction de leur potentiel de remboursement. Cette évaluation du risque donne lieu à un abattement statistique par nature de créance. Par principe, les débiteurs suivis par le service du contentieux font l'objet d'un abattement de valeur à 100%. En revanche, le risque sur créances de loyers du parc de rapport est évalué au cas par cas par les régies ou par le service immobilier.
- **Risque sur créances A1** : dans ce cas particulier, le risque est évalué à la fois dans l'estimation de la créance (outil de pilotage), mais aussi en fonction des taux constatés de refus de prise en charge de l'Assurance Invalidité. Ces taux sont fluctuants selon les années et ne dépendent pas d'éléments de notre ressort, ce qui maintient sur cette position une incertitude, qui nous conduit à la prudence. Le choix du taux statistique de non-remboursement tient ainsi à la fois compte des constats faits sur les remboursements reçus et des tendances estimées.

➤ **Risque de liquidité (voir point A1-8)**

La trésorerie de l'Hg est en cash-pooling automatique avec la Trésorerie générale de l'Etat, dans le cadre de la convention argent signée entre le département des finances et l'institution. Un troisième et quatrième avenant à la convention sont entrés en vigueur le 01 juin 2015 et le 16 décembre 2025, fixant la limite de crédit à, respectivement, MCHF 80 MCHF et MCHF 160 jusqu'au 31 décembre 2026. Cela permettra à l'Hg d'assurer i) le financement d'un besoin en fonds de roulement court terme ainsi que ii) le financement croissant de structures d'hébergement destinées aux migrants. Ce dernier est appelé à se réaliser à l'avenir par le biais d'emprunts garantis par l'Etat.

➤ **Risque d'évaluation Immobilier**

L'institution procède chaque année à l'évaluation de son parc immobilier de rapport à la juste valeur (selon la méthode DCF - Discounted Cash Flow) et fait appel à un expert indépendant pour évaluer les actifs. Pour les actifs dont la valeur a évolué notablement, notamment les immeubles ayant fait l'objet de travaux à fort impact sur les loyers, l'expert fournit également la valeur intrinsèque des bâtiments.

Conformément à l'IPSAS 16, la méthode choisie est le DCF (Discounted Cash Flow), qui consiste à actualiser les flux financiers futurs sur la base d'un taux de capitalisation qui dépend d'un grand nombre de paramètres intrinsèques au bâtiment (position, état général) mais aussi en grande partie de l'observation du marché immobilier du moment (tendances, valeurs des transactions, coûts des emprunts...). Ces paramètres externes, ont un impact majeur sur le montant des évaluations, et donc sur le résultat d'évaluation.

Néanmoins, certains immeubles destinés à l'hébergement de jeunes en difficulté sont évalués à la valeur intrinsèque (Ecuireuls, Le Pont, Pierre-Grise, Savigny et Gomarín) et ne sont pas réévalués chaque année. L'exploitation de ces bâtiments ayant été transférée à la FOJ, les biens qui leur sont loués le sont à des prix préférentiels raison pour laquelle l'utilisation de la méthode DCF ne se justifie pas pour ces actifs.

➤ **Analyse de maturité (kCHF)**

	Passifs courants		Passifs non courants	
	2025	2024	2025	2024
A moins d'un an	223 322	172 764	-	-
Entre 1 an et 5 ans			172 196	182 091
Plus de 5 ans			267 621	257 422
Total	223 322	172 764	439 817	439 513

Les "Passifs courants" correspondent aux dettes à court terme et passifs transitoires étant composé principalement des fournisseurs et d'autres engagements à court terme (provisions).

Les "Passifs non courants" correspondent aux dettes à long terme (emprunts, hypothèques), autres dettes, provisions, subventions d'investissement, fonds et dons.

➤ **Location longue durée (kCHF)**

Ce poste est constitué des contrats pour des véhicules non-inscrits au bilan et mis à disposition du personnel pour leurs déplacements professionnels.

	Engagement leasing opérationnel	
	2025	2024
A moins d'un an	54	6
Entre 1 an et 5 ans	-	-
Plus de 5 ans	-	-
Total	54	6

A3-2 – Subventions Canton de Genève

En CHF

Subvention canton de Genève	31.12.2025	BUDGET	Ecart	31.12.2024
Subvention prestations Action Sociale (C 01)				
Subvention votée	458'530'000	458'530'000		418'260'000
Subvention mesures marché du travail	19'400'000	19'400'000		16'000'000
Subvention cotisations AVS	2'000'000	2'000'000		1'340'000
Crédit supplémentaire	0	0		11'100'000
Total subventions votées	479'930'000	479'930'000		446'700'000
Subvention Complémentaire versée	48'300'000	0		11'100'000
Sous-consommation crédit (-) / Dépassement (+)	38'669'297	0		-7'265'139
Subvention à restituer (-) ou couverture de déficit (+)	-9'630'703	0	n.d.	-7'265'139
Subvention prestations Asile (C 05)				
Subvention votée	124'408'431	124'408'431		82'755'706
Crédit supplémentaire				36'500'000
Total subventions votées	124'408'431	124'408'431		119'255'706
Subvention Complémentaire versée	0	0		36'500'000
Sous-consommation crédit (-) / Dépassement (+)	-4'336'495	0		11'341'426
Subvention à restituer (-) ou couverture de déficit (+)	-4'336'495	0	n.d.	11'341'426
Subvention fonctionnement Action Sociale (C 01)				
Subvention votée	95'296'946	95'296'946	0.0%	98'676'001
	95'296'946	95'296'946	0.0%	98'676'001
Subvention fonctionnement Asile (C 05)				
Subvention votée	34'379'820	34'379'820	0.0%	18'842'559
	34'379'820	34'379'820	0.0%	18'842'559
Total subvention DCS fonctionnement	129'676'766	129'676'766	0.0%	117'518'560

- Subventions Prestations :**

Les subventions prestations de l'Hg sont liées à la politique publique C pour les prestations de l'Action sociale (C01) et de l'Asile (C05).

Les montants comptabilisés en 2025 sont les suivants :

En CHF	Subvention supplémentaire versée		Restit (-) ou Couv Déficit (+)	Total
	Votée			
Subvention Prestations Action Sociale (C 01)	479 930 000	48 300 000	-9 630 703	518 599 297
Subvention Prestations Asile (C 05)	124 408 431	0	-4 336 495	120 071 936
TOTAL SUBVENTIONS PRESTATIONS	604 338 431	48 300 000	-13 967 198	638 671 233

Les subventions de prestations initialement votées (MCHF 604.3) ont fait l'objet d'une demande de crédit supplémentaire de MCHF 51.4 pour l'Aide sociale. Cette demande de crédit supplémentaire a été refusée par la Commission des finances le 8 octobre 2025. Néanmoins, ce refus ne remet pas en cause l'obligation légale de l'Hospice général de verser les prestations dues à toute personne éligible.

Par conséquent, le Département de la Cohésion Sociale a versé une subvention supplémentaire de MCHF 48.3 pour permettre à l'Hospice général de remplir ses obligations légales de versement de prestations.

Ce complément s'avère finalement excédentaire, dû à un ajustement plus important que prévu des prestations versées en décembre au titre de janvier 2026, ainsi que des constatations de créances AI/SPC supérieures à la prévision.

Le solde non dépensé sera restitué à l'Etat courant 2026 (ASOC -MCHF 9.6, AMIG -MCHF 4.3). Ce montant de -CHF 13'967'198 figure au passif du bilan.

- Subvention Fonctionnement :**

Les dépenses nettes de fonctionnement de l'institution, après imputation des revenus propres, s'élèvent à MCHF 123.2. Elles sont couvertes par la subvention de fonctionnement de l'Etat à hauteur de MCHF 129.6, faisant apparaître un résultat positif de MCHF 6.5.

En application de la directive transversale fixant le traitement des « bénéficiaires et pertes des entités subventionnées », ainsi que du mandat de prestations 2023-2026, le résultat de fonctionnement 2025 (soit MCHF 6.5) est reporté.

A3-3 – Parties liées - Principaux dirigeants

La rémunération des dirigeants se présente comme suit :

En kCHF	31.12.2025	31.12.2024
Présidence du Conseil d'Administration (y compris les jetons de présence d'autres conseils)	120	120
Rémunération du Conseil d'Administrations hors Présidence	139	123
Nombre d'administrateurs et personnes rattachées au CA hors Présidence	14	14
Rémunération du Directeur général	310	291
Rémunération de la Direction générale hors DG	1642	1220
Nombre de directeurs hors DG	9	7
Rémunération la plus élevée au sein des directeurs hors DG	213	212
Rémunérations la plus basse au sein des directeurs	159	150

A3-4 – Parties liées – Autres informations

Les entités incluses dans le périmètre de l'Etat de Genève et les fondations ci-dessous sont les parties liées de l'institution.

Toutes les transactions réalisées avec les entités incluses dans le périmètre de l'Etat sont effectuées au prix du marché.

Fondation Berthe Bonna-Rapin

Le service immobilier assure le mandat de gestion complète du parc immobilier ainsi que de l'administration de la fondation, contre une rémunération calculée en pourcentage de l'état locatif sous gestion (12 immeubles comprenant 321 logements pour un état locatif total de MCHF 5.6). Pour 2025, ces honoraires se sont élevés à environ MCHF 0.1. Par ailleurs, l'Hospice général nomme deux des trois membres du conseil de fondation.

Fondation Dr Renée Girod

Le service immobilier assure le mandat de gestion complète d'un immeuble (48 logements et un dépôt pour un état locatif de kCHF 336) ainsi que l'administration de la fondation contre une rémunération calculée en pourcentage de l'état locatif sous gestion. Pour 2025, ces honoraires se sont élevés à environ kCHF 9.

Fondation Foyer Handicap

Dans le cadre de la succession « Gabrielle Sabet », l'Hospice général a été désigné comme dépositaire d'une cédule hypothécaire d'une valeur de CHF 2'000'000.- sur l'immeuble Résidence Gabrielle Sabet, sis Rue des Caroubiers 7, propriété de la fondation Foyer-Handicap.

Par ce dépôt, l'Hg est garant, en cas de cessation d'activité de la fondation Foyer-Handicap, de la bonne application de la convention signée par la fondation (ex-association) Foyer-Handicap et Monsieur Gabriel Sabet.

Fondation Auguste Roth

Cette fondation a été créée en 1914 pour gérer un legs fait à l'Hospice général par M. Auguste Roth. Constitué exclusivement de titres, l'actif de la fondation (env. MCHF 4) génère des revenus affectés au versement de aides individuelles aux seniors ou à des projets en lien avec cette population.

Le comité de fondation se compose de 5 membres dont la majorité sont désignés par l'Hospice général, les autres par le Conseil d'Etat. En outre, en cas de dissolution de la fondation, l'actif disponible serait remis à l'Hospice général.

Fondation 14-16, Jean Simonet

La fondation, dont le but est de favoriser l'hébergement de bénéficiaires de l'Hospice général, exploite un immeuble de logements sur la commune de Vernier d'une valeur d'environ MCHF 5.8 hors nouveaux travaux.

Le service immobilier assure le mandat de gestion (38 logements et un commerce pour un état locatif de kCHF 698) ainsi que l'administration de la fondation contre une rémunération calculée en pourcentage de l'état locatif sous gestion. Pour 2025 ces honoraires se sont élevés à environ kCHF 19 HT.

Le Conseil de fondation se compose de trois à cinq membres nommés par l'Hospice général.

Fondation Trembley-Tollot

Le service comptable assure le mandat de gestion comptable pour la fondation contre une rémunération forfaitaire de CHF 500.

A3-5 – Eléments non comptabilisés – Passifs éventuels

Démantèlement

Lorsque l'évaluation des coûts de démantèlement des sites utilisés pour les hébergements collectifs n'est pas suffisamment fiable, ces coûts sont présentés en tant que passifs éventuels. Les sites suivants d'hébergement collectif sont concernés : Rigot, Seymaz, Bac (Lancy). Le risque maximum est estimé à MCHF 10 au 31 décembre 2025. Cette estimation n'est pas suffisamment fiable pour être comptabilisée dans les comptes 2025.